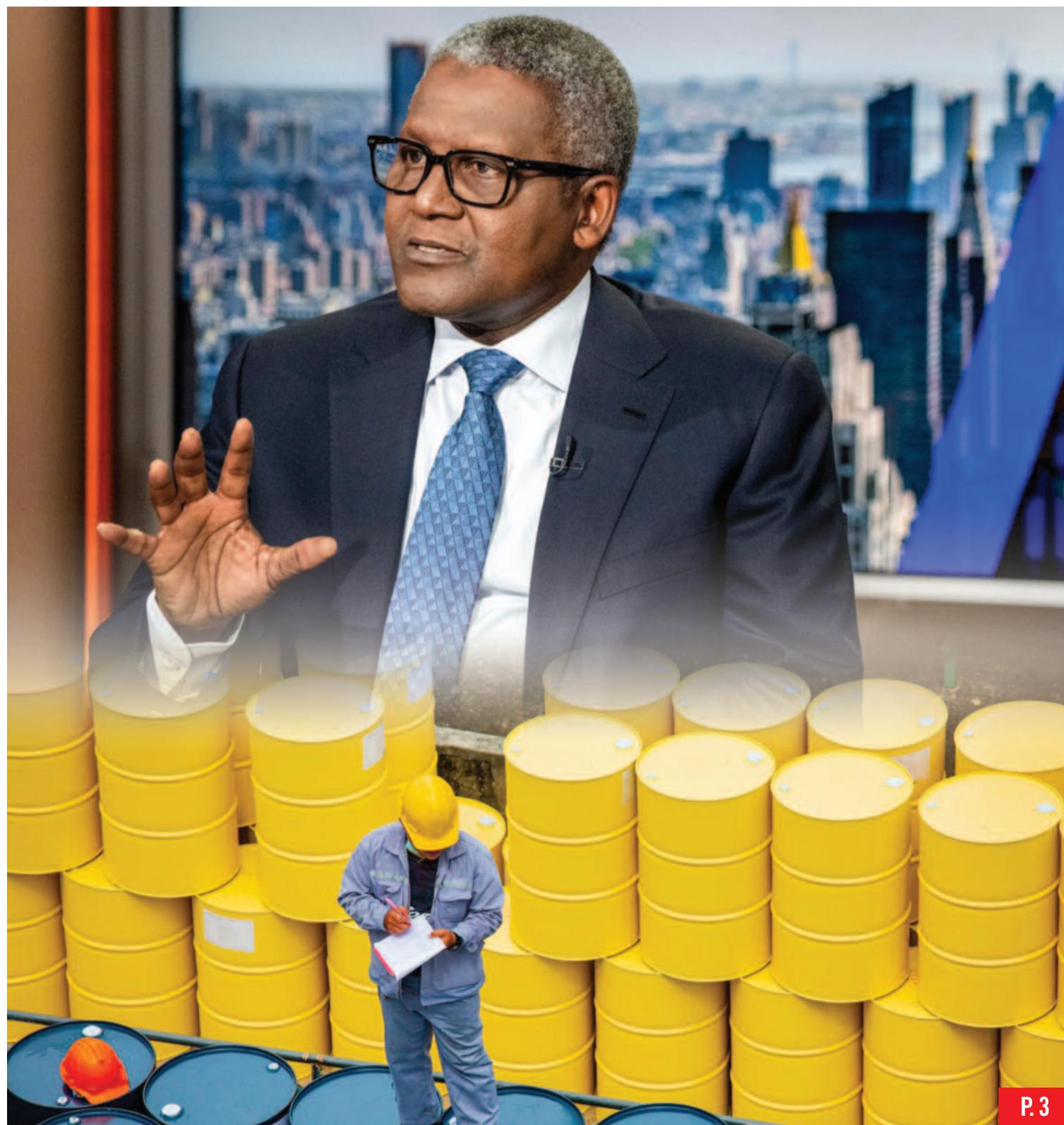


PÉTROLE RUSSE

L'invasion qui inquiète Dangote



P.3

Pétrole russe banni en Europe, mais de plus en plus présent sur le marché ouest-africain. Aliko Dangote alerte sur un dumping russe "excessif" qui menace l'industrie locale. Forte dépendance du Sénégal aux produits pétroliers importés, malgré sa production nationale de brut.

MARCHÉS, UNIVERSITÉS, FORAGES

L'État ordonne l'exécution des chantiers



P.8

PRÉSIDENTIELLE 2025
EN CÔTE D'IVOIRE

**Ouattara,
la tentation d'un quatrième mandat**



P.6

LUTTE SÉNÉGALAISE

**Il était une fois
Balla Gaye 2**



P.12

RECRUTEMENT DE 500 ENSEIGNANTS

Une avancée jugée insuffisante par le Sudes-ESR



Archives

Dans un communiqué reçu hier à "EnQuête", le Sudes-ESR a réagi à l'annonce du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri) qui prévoit de recruter 500 personnels d'enseignement et de recherche. Si le syndicat salue une décision qu'il revendique depuis plusieurs années, il juge la mesure tardive et surtout largement en deçà des besoins réels.

Pour le Sudes-ESR, le recrutement annoncé n'est qu'un soulagement partiel. Le syndicat pointe du doigt des ratios enseignants-étudiants toujours éloignés des standards internationaux, notamment ceux recommandés par l'Unesco

(un enseignant pour 25 étudiants). Selon lui, l'initiative ministérielle risque de se transformer en palliatif temporaire, si elle n'est pas suivie de réformes structurelles plus ambitieuses.

Le syndicat appelle à la mise en place d'un mécanisme de recrutement annuel, fondé sur une évaluation rigoureuse des départs à la retraite et de la croissance démographique étudiante.

À cet égard, le Sudes-ESR remet en avant son Plan Marshall pour l'enseignement supérieur.

Ainsi, il propose un recrutement immédiat de 1 500 enseignants-chercheurs pour atteindre un ratio de 1/50 et un engagement plurian-

nuel de 500 recrutements annuels pendant cinq ans, afin de combler le déficit d'ici 2030.

Enfin, le Sudes-ESR insiste sur la nécessité d'une répartition équitable des nouveaux recrutements. Il exhorte le ministère à garantir une juste répartition entre toutes les disciplines et tous les établissements universitaires, en veillant au respect des principes de justice académique et d'équité territoriale.

Ce communiqué du Sudes-ESR intervient dans un contexte de fortes tensions dans les universités publiques où les questions de surcharge des effectifs, de précarisation du corps enseignant et de déséquilibre territorial restent entières. ■

MAGAL DE TOUBA

Sous la présidence du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le général Jean-Baptiste Tine, le comité régional de développement (CRD) national dédié au grand Magal de Touba s'est tenu hier, en présence du porte-parole du khalife général des mourides, Serigne Bassirou Abdou Khadr Mbacké et président du comité d'organisation de l'événement. La rencontre a réuni de nombreux dignitaires mourides, les membres du comité ainsi que les représentants de l'ensemble des services de l'État impliqués dans l'organisation de ce rendez-vous religieux majeur. Les discussions ont porté sur les axes essentiels du dispositif : santé, hygiène, cadre de vie, sécurité, eau, assainissement et approvisionnement. Le gouverneur de Diourbel a présenté un état d'avancement détaillé des engagements pris. Sur 127 engagements, 32 ont déjà été entièrement réalisés, 69 sont en cours d'exécution et 26 seront finalisés dans les jours précédant le Magal. Ce qui porte le taux global d'exécution à 80 %, selon le communiqué issu des travaux. Le suivi des engagements est assuré par des réunions hebdomadaires baptisées les "Mercredis du Magal", un cadre de coordination mis en place par l'administration et le comité d'organisation pour garantir la continuité du travail sur le terrain.

MAGAL DE TOUBA (SUITE)

Prenant la parole, Serigne Bassirou Abdou Khadr Mbacké a salué la mobilisation des services de l'État et des partenaires, tout en encourageant à maintenir le rythme pour atteindre les 100 % de réalisations avant l'événement. Il a également profité de l'occasion pour adresser ses prières au président de la République, au Premier ministre et à l'ensemble du gouvernement. Par ailleurs, il a attiré l'attention des autorités sur plusieurs points : la place stratégique de Touba, première ville du pays en termes de population, qui mérite une allocation prioritaire des ressources nationales ; la nécessité de faire respecter l'interdiction de la conduite de charrettes par les moins de 18 ans et le respect strict des normes de construction dans la ville sainte, en particulier l'obligation du permis de construire. En réponse, le ministre de l'Intérieur a salué l'exemplarité de la collaboration entre le comité d'organisation et l'administration, tout en réaffirmant l'engagement du président de la République, du Premier ministre et de tout le gouvernement à garantir le succès du Magal. Il a également exprimé sa satisfaction pour le travail déjà accompli par les différentes parties prenantes, avant de solliciter des prières pour la paix, la stabilité et le développement du Sénégal.

EXPORTATIONS DU SÉNÉGAL

Selon l'ANSD, les exportations du Sénégal sont ressorties à 3 909,1 milliards F CFA en 2024 contre 3 223,9 milliards F CFA en 2023, soit une hausse de 21,3 %. Cette augmentation des exportations selon une note parvenir à notre rédaction, est, notamment, consécutive au début d'expéditions de la production nationale d'huile brute de pétrole (464,6 milliards F CFA en 2024), de l'or non monétaire (588,5 milliards F CFA en 2024 contre 530,4 milliards F CFA en 2023), des produits pétroliers hors pétrole brut (791,9 milliards F CFA en 2024 contre 676,4 milliards F CFA en 2023) et des conserves de poisson (67,1 milliards F CFA en 2024 contre 47,4 milliards F CFA en 2023). Cependant, la baisse des ventes des crustacés, mollusques et coquillage (88,8 milliards F CFA en 2024 contre 104,7 milliards F CFA en 2023), des engrains minéraux et chimiques (28,8 milliards F CFA en 2024 contre 34,8 milliards F CFA en 2023) et du poisson frais de mer (183,5 milliards F CFA en 2024 contre 192,0 milliards F CFA en 2023) a limité cette hausse, précise la même source. Sur les expéditions du Sénégal, elles sont principalement orientées, en 2024, vers les continents africain (37,0 %), européen (27,2 %) et asiatique (23,6 %). Comparée à 2023, la part de marché du continent asiatique s'est

PRÉCISIONS

À Monsieur le rédacteur en chef du journal "EnQuête"

Monsieur,

Vous avez publié à la une du numéro du 23 juillet 2025 de votre journal le titre suivant : La fin des priviléges : L'État lie désormais les redevances audiovisuelles au chiffre d'affaires. RFI passe de 10 millions à 675 millions F CFA de redevance annuelle et Canal+ désormais taxé à hauteur de 9 % de son chiffre d'affaires. Radio Chine internationale conteste le nombre de fréquences et déplore l'absence de notification officielle.

Je n'ai prononcé à aucun moment dans mes échanges avec votre journaliste les mots "contester" ou "déplorer".

Dans le souci de ne pas créer de confusion, je tiens à préciser que Radio Chine n'a contesté aucune décision de l'État sénégalais, car nous n'avons pas reçu d'information de canal officiel à ce jour. Je suis prête à transmettre à mon siège en Chine tout communiqué officiel dès que je le receois.

Vous avez publié à la une, une image de notre totem affichant deux fréquences au Sénégal. Or, nous avons rectifié ce totem depuis plusieurs années. Nous n'avons qu'une seule fréquence au Sénégal actuellement.

Cordialement. ■

TAI XUEQING

Chef du bureau Dakar
Radio Chine internationale

NB : Dans l'échange que vous avez eu avec "EnQuête" avant la publication de l'article susnommé, vous avez écrit : "Ma collègue a lu cette nouvelle en ligne. J'ai essayé de retrouver l'article, je n'ai rien trouvé. Du coup, je me méfie de ce genre d'info. D'autant plus que n'avons reçu aucune information ni aucun courrier à ce sujet des autorités compétentes. En plus, nous n'avons qu'une seule fréquence au Sénégal ?"

Dans l'article publié par "EnQuête", le député Guy Marius Sagna est cité et c'est lui qui parle de deux fréquences. Vous n'avez pas utilisé le verbe "contester". Soit. Mais c'est vous-même qui avez tenu à préciser que vous n'avez qu'une fréquence. Et dans l'article, il n'est dit nulle part que vous contestez une "décision de l'État", mais bien le nombre de fréquences citées par le député qui a donné l'information de la revue tarifaire sur les réseaux sociaux.

C'est également vous-même qui dites n'avoir pas été saisie par les autorités compétentes. Même après la demande d'"EnQuête" sur la publication dans le "Journal officiel" de la décision, vous avez persisté en disant ne pas avoir été officiellement saisi.

effritée de près de sept points de pourcentage au profit du continent africain.

"matières premières animales" (+215,7 milliards F CFA contre +171,5 milliards F CFA).

EXPORTATIONS DU SÉNÉGAL (SUITE)

Les importations du Sénégal baissent de 0,6 % en 2024 en se situant à 7 161,4 milliards F CFA contre 7 207,8 milliards F CFA en 2023. Ce repli est imputable à la diminution des achats des outillages de quincaillerie (-66,8 %), des tubes, tuyaux et accessoires (-49,2 %), de l'engrais (-31,7 %), des autres véhicules terrestres (-28,4 %), des métaux communs (-22,0 %), des camions et camionnettes (-15,9 %) et d'huile brute pétrolier (-14,7 %). Quant aux principaux continents fournisseurs du Sénégal, ils demeurent les continents européen (45,1 %) et asiatique (31,1 %). Ils sont suivis de ceux de l'Afrique (12,0 %), de l'Amérique (10,4 %) et de l'Océanie (0,5 %). La balance commerciale s'établit à -3 252,3 milliards F CFA en 2024 contre -3 983,9 milliards F CFA l'année précédente, soit une réduction de 731,5 milliards F CFA du déficit. Cette situation s'explique, d'une part, par la diminution du déficit de la balance des produits "énergie et lubrifiants" (-930,2 milliards F CFA en 2024 contre -1 447,8 milliards F CFA en 2023) et des "autres demi-produits" (-570,8 milliards F CFA en 2024 contre -730,8 milliards F CFA en 2023) combinée à la hausse de l'excédent commercial de l'or non monétaire (+587,9 milliards F CFA en 2024 contre +529,1 milliards F CFA en 2023) et des produits

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Aéroport Yoff-Dakar
Tél. 77 849 31 49
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général :

Gaston Coly

Directrice de la Publication :

Bigué Bob

Conseiller spécial Dirpub :

Issa Sall

Rédacteur en chef :

Mor Amar

Chef de desk Sports :

Louis Georges Diatta

Rédaction centrale :

Amadou Fall, Amadou Camara Guèye, Babacar Sy Sèye, Cheikh Thiam, Maguette Nda, Mamadou Diop

Correspondants :

Djibril Ba (Matam), Hubert Sagna (Ziguinchor), Ibrahima Bocar Sène (St-Louis), Mor Mbathio Ndiaye (Linguère), Ndèye Diallo (Thiès), Nafaly Mansaly (Kolda)

Correcteur :

Gaston Steve Coly

Directeur artistique :

Fodé Baldé

Maquette :

Penda Aly Ngom Sène

Service commercial :
enquete.commercial@gmail.com
Tél : 77 849 31 49
Impression : **AFRICA PRINT**

MARCHÉ DU PÉTROLE AFRIQUE DE L'OUEST

L'invasion russe qui inquiète

Banni en Europe, le pétrole russe envahit de plus en plus certains marchés de la sous-région ouest-africaine et suscite l'inquiétude chez les industriels du raffinage, en particulier le géant nigérian Aliko Dangote.

■ MOR AMAR

Le milliardaire nigérian Aliko Dangote n'est pas du tout content de l'invasion du pétrole russe en Afrique de l'Ouest. Acteur majeur du secteur avec l'une des raffineries les plus importantes de la sous-région pour ne pas dire du continent, M. Dangote s'inquiète sérieusement de ce qu'il considère comme un "dumping excessif" de la Russie dont les produits sont interdits dans de nombreux pays européens.

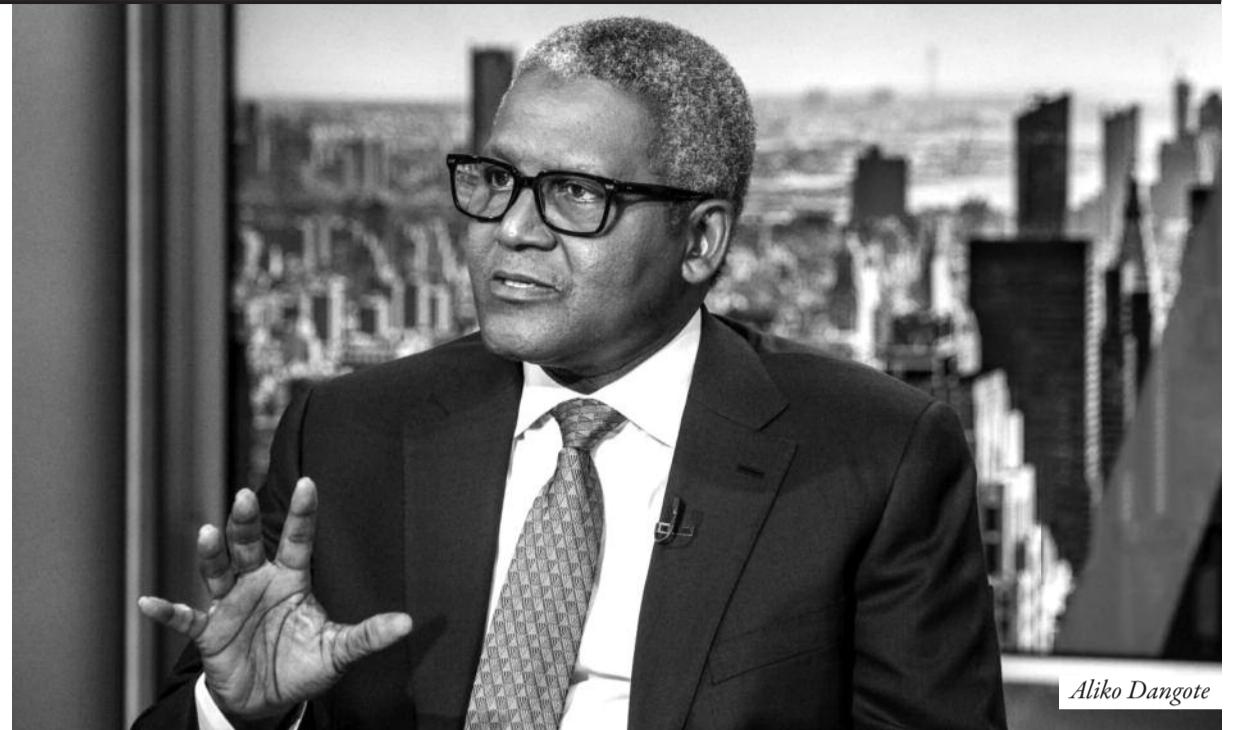
Selon le milliardaire, ces produits pétroliers bon marché, souvent de mauvaise qualité, mélangés à des niveaux inférieurs aux normes, envahissent de plus en plus le marché sous-régional, alors qu'ils n'auraient jamais été autorisés en Europe ou en Amérique du Nord. Il s'agit principalement de produits finis fabriqués en Russie ou à partir du brut importé de Russie qui défie toutes les règles de la concurrence. Grand pays producteur, l'économie nigérienne en est une des principales victimes, selon Dangote, avec des prix anormale-

ment bas, qui mettent en danger tous les producteurs nationaux.

Le Sénégal : un pays à part

En guise d'illustration, il a été invoqué les prix de l'essence et du diesel qui seraient même plus bas qu'en Arabie saoudite. Alors que dans la plupart des pays africains, l'essence et le diesel sont vendus à environ un dollar hors taxe, au Nigeria, le prix tourne autour de 60 centimes, soit "moins cher qu'en Arabie saoudite, qui produit et raffine pourtant son propre pétrole", s'insurge l'industriel.

Au Sénégal, la réalité semble aux antipodes de ce que décrit le milliardaire nigérian en ce qui concerne la réalité des prix. Si la plupart des pays vendent l'essence autour de 1 dollar, le Nigeria à 60 centimes, au Sénégal, nous sommes à presque le double des prix indiqués, soit 990 F CFA (1,78 dollar) pour les prix de l'essence. Malmené par le pétrole russe sur son propre marché, le géant nigérian cherche de plus en plus d'autres débouchés dans la sous-



Aliko Dangote

régiōn.

Au Sénégal, pendant longtemps, les pays européens, dont la Russie, ont été parmi les principales sources d'approvisionnement. Selon The Observatory of Economic Complexity (OEC) pour l'année 2022, le Sénégal importait des produits pétroliers raffinés principalement en provenance de Belgique (~669 M \$) ; Russie (~451 M \$) ; Pays Bas (~433 M \$) ; Espagne (~312 M \$) et Émirats arabes unis (~275 M \$). "Ces importations concernaient les huiles pétrolières distillées (HS 270900) utilisées pour l'essence, le gasoil, le fioul domestique, etc.", note la source.

Ces dernières années, le Nigeria a aussi acquis d'importantes parts de marchés à cause de la guerre Russie-Ukraine et de ses sanctions qui frappent lourdement l'industrie européenne.

Avec ces restrictions, le pétrole russe est sur le marché l'un des moins chers et certains pays n'hésitent pas à en profiter, au grand bonheur de leurs consommateurs, même si c'est au détriment de l'industrie, ce que déplore Dangote.

Il faut noter que bien que producteur et exportateur de pétrole brut, le Sénégal reste un grand importateur de produits pétroliers aussi bien en brut pour la Sar qu'en produits finis.

Selon les données de l'ANSD, en 2023, les principaux produits importés sont les produits pétroliers finis, qui représentent 19,9 % du total des importations sénégalaises.

"Relativement à 2022, les importations de produits pétroliers finis ont chuté de 28,4 % en 2023. Ils sont fournis essentiellement par la Russie (25,6 % en 2023 contre 15,9 % en 2022), la Belgique (20,8 % contre

17,8 %), les Émirats arabes unis (16,0 % contre 9,3 %), les Pays-Bas (7,6 % contre 14,9 %), la France (3,5 % contre 1,6 %) et l'Espagne (3,0 % contre 14,6 %)", indique l'agence dans la situation économique et financière 2022-2023.

Pour ce qui concerne le brut, le Nigeria demeure le principal pays d'approvisionnement, avec 99,9 %, selon les chiffres de l'ANSD pour l'année 2022.

Rappelons que le Sénégal, qui est grand importateur de produits pétroliers, voit l'essentiel du pétrole produit sur son territoire exporté essentiellement vers la Chine. Une toute petite quantité a été annoncée comme destinée à la Société africaine de raffinage, qui est la seule raffinerie du pays et qui fonctionne essentiellement avec le brut en provenance du Nigeria. ■

PROTECTION ET PROMOTION DES ALBINOS

Amnesty International engage le combat

Les rideaux sont tombés, hier mercredi, à la Somone, sur l'atelier d'information et de sensibilisation sur l'albinisme, qui constitue une étape du projet Promotion et protection des droits humains des personnes atteintes d'albinisme mis en œuvre par Amnesty International Sénégal. Organisé en étroite collaboration avec la Commission santé de l'Assemblée nationale, cet exercice de deux jours visait globalement à créer un environnement protecteur des droits humains des personnes atteintes d'albinisme.

■ PAPE MBAR FAYE, MBOUR

Les personnes atteintes d'albinisme, au Sénégal comme dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, sont confrontées à de nombreux problèmes parmi lesquels l'accès aux soins de santé que nécessite leur condition, l'accès à l'éducation et à l'emploi, la discrimination et la violence au sein des communautés, comprenant notamment les violences sexuelles, les meurtres à des fins de sacrifices humains et l'impunité des auteurs de crimes rituels dans la commission desquels sont souvent impliquées des personnes puissantes en raison de leur position politique ou de leur fortune.

C'est sur la base de ce diagnostic et en raison de son engagement pour le respect des droits humains, qu'Amnesty International Sénégal a initié le projet Promotion et protection des droits humains des per-

sonnes atteintes d'albinisme. Cet atelier d'information et de sensibilisation sur l'albinisme est une des étapes de ce projet. Il est organisé en étroite collaboration avec la Commission santé de l'Assemblée nationale.

Il a été question, à travers cet exercice de deux jours, de créer un environnement protecteur des droits humains des personnes atteintes d'albinisme. De manière plus spécifique, il s'est agi d'informer les décideurs publics et les communautés sur l'albinisme et les besoins des personnes vivant avec cette condition, de passer en revue les politiques publiques en faveur des personnes atteintes d'albinisme, d'identifier les insuffisances et de proposer des améliorations, enfin, de faire un plaidoyer pour l'adoption de politiques publiques efficaces de protection des droits des personnes atteintes d'albinisme.

Ont pris part aux travaux les députés membres de la Commission santé de l'Assemblée nationale, des représentants de la présidence, de la première et des ministères techniques, des représentants de l'Ordre des pharmaciens du Sénégal, des représentants de l'Ordre des médecins ainsi que des membres du Cadre unique des personnes atteintes d'albinisme (Cupa).

Plaidoyer pour une meilleure inclusion des albinos

"L'espérance de vie pour les personnes qui ne portent pas cette condition est de plus de 65 ans dans notre pays, mais pour les albinos, elle est en dessous de 45 ans. Cela est injuste et est dû simplement au fait que leurs besoins en matière de santé ne sont pas pris en charge de façon adéquate. Les personnes atteintes d'albinisme ont besoin, pour ne pas développer de façon précoce des cancers, d'avoir accès à la

crème solaire. Celle-ci continue de coûter très cher dans notre pays, malgré les efforts de l'État. C'est pour cela que nous demandons à l'État, à défaut de la gratuité, de subventionner cette crème pour qu'elle soit accessible à tous, afin que ce fardeau ne puisse pas appauvrir davantage les familles déjà nécessiteuses", a déclaré Seydi Gassama, directeur exécutif d'Amnesty International Sénégal.

Selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), notre pays compte 2 040 personnes atteintes d'albinisme. Toutefois, selon les associations qui soutiennent ces personnes, dont le groupe thématique sur l'albinisme constitué de professeurs de médecine de différentes spécialités (dermatologues, oncologues, cardiologicals, généticiens, ophtalmologues, etc.), ce chiffre serait beaucoup plus élevé. L'Association nationale des albinos du Sénégal (Anas) avance le

chiffre de 10 000 albinos présents au Sénégal en 2020.

Ces divergences ont conduit le directeur exécutif d'Amnesty International Sénégal à lancer un appel à l'ANSD pour qu'elle prête une attention particulière à la question des albinos lors des prochains recensements. "Sans données exactes, tous les efforts d'intervention de l'État envers cette couche de la population pourraient s'avérer inefficaces", a-t-il estimé.

Tour à tour, la vice-présidente de la Commission santé à l'Assemblée nationale, le directeur régional de l'Action sociale de Dakar et le président du Conseil d'administration de l'Anas ont plaidé pour la sécurité des albinos, la gratuité de la crème solaire et l'instauration d'une discrimination positive en leur faveur en matière d'accès à l'emploi.

Pour Amadou Aly Sall, PCA de l'Anas, cette option devrait participer à une meilleure inclusion des albinos.

Des figures atteintes d'albinisme telles que la musicienne Mah Keïta et Evrard Danfa, professeur d'enseignement secondaire, ont été présentées en exemple aux albinos qui ne seraient pas encore parvenus à s'autonomiser, à surmonter leur handicap et à exploiter tout leur potentiel pour briser cette chaîne de dépendance qui enferme bon nombre d'entre eux. ■

JUGÉE POUR MAINTIEN FRAUDULEUX DANS UN SYSTÈME INFORMATIQUE

Awa Ba évoque un conflit conjugal avec son ex-mari employeur

Awa Ba, 39 ans, a comparu, hier, devant la barre du tribunal correctionnel de Dakar. Mariée et mère de trois enfants, cette ex-employée devenue prestataire pour la société Malakaye est poursuivie pour maintien frauduleux dans un système informatique. Elle est traduite en justice par son ancien employeur et ex-époux, Mansour Cissé, PDG de ladite entreprise spécialisée dans la location de villas. La prévenue a tenté de convaincre le tribunal de la légitimité de ses accès aux outils numériques de la société.



Illustration

■ MAGUETTE NDAO

L’affaire, qui mêle vie professionnelle et relations personnelles, s’inscrit dans un contexte tendu de séparation conjugale et de conflit autour de la garde d’un enfant. L’accusation, soutenue par la partie civile et le parquet, reproche à Awa Ba de s’être maintenue illégalement dans les systèmes informatiques de l’entreprise, y téléchargeant des documents sensibles, bien après la fin officielle de son contrat.

À l’origine de cette procédure, une plainte déposée en février 2025 par Mansour Cissé, PDG de la société Malakaye.

Selon lui, Awa Ba, malgré sa démission de l’entreprise en 2022,

continuait à accéder de manière non autorisée aux fichiers internes de l’entreprise via un ancien compte professionnel. Il affirme que c’est à l’occasion d’une procédure de garde concernant leur fils qu’il a découvert l’existence d’un courriel suspect. Un mail adressé à lui-même par un expéditeur interne, lui demandant d’établir un extrait de naissance pour l’enfant. Saisi par cette alerte, Mansour Cissé aurait alors sollicité l’intervention d’un informaticien pour procéder à des vérifications techniques. D’après son avocate, Maitre Ramatoulaye Ba, les réquisitions techniques ont montré que sept téléphones différents s’étaient connectés au système de messagerie professionnelle, dont celui d’Awa Ba. Mieux encore, le terminal a été loca-

lisé à Saly, lieu de résidence de la prévenue. “Elle a été déconnectée manuellement par un adjudant devant elle à la police, mais a tenté à plusieurs reprises de se reconnecter, même après avoir été mise en garde”, a déclaré Me Ba.

Selon la partie civile, 128 documents auraient été retrouvés dans le téléphone de la prévenue, dont 86 fichiers directement liés à l’entreprise, dont des organigrammes, des assignations, des relevés de compte, des demandes d’absence, des prévisionnels financiers. “Ces documents, téléchargés sans autorisation, ont été transmis aux services fiscaux. C’est sur cette base que la société fait aujourd’hui l’objet d’un redressement fiscal”, a martelé l’avocate.

La partie civile demande la condamnation de la prévenue et 10 millions de francs CFA à titre de dommages et intérêts, estimant que la confidentialité des documents a été compromise, avec des conséquences financières non négligeables.

À la barre, Awa Ba ne nie pas avoir eu accès à la messagerie de la société. Mais elle en conteste la qualification frauduleuse. “Monsieur Cissé est toujours mon mari. J’ai travaillé avec lui comme directrice administrative et financière jusqu’en 2022, année où j’ai démissionné après des problèmes survenus après mon ac-

couchement”, a-t-elle expliqué. Elle précise que l’enfant pour lequel un extrait de naissance avait été demandé dans le fameux mail est son propre fils et non celui d’un tiers. Elle reconnaît avoir continué à utiliser un téléphone professionnel fourni par M. Cissé lui-même. “En août 2024, il est revenu vers moi. On a commencé à se voir avec notre fils. Il m’a même proposé de réintégrer la société. J’ai d’abord refusé, puis accepté de collaborer comme prestataire. C’est avec ce portable, toujours en ma possession, que j’avais accès à la boîte mail de la société. Il le savait parfaitement”, a soutenu la prévenue.

Selon Awa Ba, les connexions ne relevaient d’aucun acte malveillant. Elle dit avoir tenté de se déconnecter, sans succès, et affirme que même la Division spéciale de cybersécurité n’a pas pu couper définitivement cet accès. “J’avais l’adresse mail comme tous mes anciens collègues. Je recevais encore les messages par défaut. Je n’ai jamais téléchargé de documents financiers. Je ne saurais même pas vous répondre sur leur contenu”, a soutenu Awa Ba.

Elle ajoute enfin que le différend avec M. Cissé trouve son origine dans leur rupture personnelle : “Il voulait faire de moi sa maîtresse. J’ai refusé. Ensuite, j’ai appris qu’il était marié

aux États-Unis. C’est moi qui ai demandé le divorce”, renseigne-t-elle.

Le parquet requiert l’application de la loi

Le ministère public, pour sa part, s’est contenté de demander l’application de la loi, sans préciser de quantum de peine. Le procureur a néanmoins rappelé que le maintien dans un système informatique sans droit ni autorisation constituait bien une infraction et que les éléments du dossier semblaient suffisants pour caractériser celle-ci.

Pour Maitre Bassirou Sakho, avocat de la prévenue, il s’agit avant tout d’un conflit privé transposé dans le champ pénal. L’avocat est revenu longuement sur l’historique de la relation entre son client et la partie civile. “Ils se sont connus dans le cadre du travail. Ils ont eu une relation amoureuse, un mariage, un enfant. Ce n’est pas un délit”, révèle l’avocat.

Selon lui, c’est au moment où Awa Ba a demandé à être reconnue comme épouse et mère que Mansour Cissé aurait enclenché une procédure pour la discréditer. “Ce n’est pas élégant. Ce n’est pas une affaire de gentlemen. C’est lâche”, s’offusque l’avocat. Il souligne que les connexions reprochées étaient en réalité tolérées, voire facilitées par la partie civile. “Il lui a donné le téléphone. Il ne l’a jamais coupée de la messagerie. Elle travaillait pour lui. Ce n’est pas un piratage”, poursuit la robe noire.

Enfin, Me Sakho alerte sur les conséquences d’une éventuelle condamnation : “Si elle est reconnue coupable, cela servira à l’écartier dans la procédure de garde d’enfant, en la faisant passer pour une mauvaise mère”, souligne Me Sakho. Il demande le renvoi des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

Le tribunal a mis l’affaire en délibéré au 22 octobre 2025. D’ici là, Awa Ba reste libre. ■

PLAN NOTTO DIOBASS SMART CITY

Le maire Alioune Sarr délivre plus de 1 500 actes fonciers

C’est un moment historique pour la commune de Notto Diobass. Le maire Alioune Sarr, en présence des habitants et des chefs de village, a procédé à la remise officielle de plus de 1 500 actes fonciers. Cette cérémonie, qualifiée de “hautement symbolique et fondatrice”, marque une étape décisive dans la concrétisation du Plan Notto Diobass Smart City, offrant aux populations locales une sécurité foncière tant attendue.

■ NDEYE DIALLO (THIES)

Cette cérémonie symbolique, tenue au cœur du village de Keur Madaro, incarne bien plus qu’un acte administratif : elle représente un geste de justice territoriale, un acte de reconnaissance sociale et une promesse de dignité pour les familles bénéficiaires. “Derrière chaque acte foncier, il y a une histoire, une famille, une légitimité. Il y a le droit de rester, de vivre et de réussir”, souligne le maire.

En sécurisant juridiquement le foncier des populations locales, la

municipalité entend répondre aux enjeux de spéculation, d’urbanisation galopante et de pressions foncières souvent néfastes. L’objectif est de faire de chaque habitant un acteur du développement et de chaque parcelle un levier de transformation économique et sociale.

“Tous les villages sont représentés aujourd’hui. Nous remettons plus de 1 500 actes dès cette première phase et ce n’est qu’un début”, indique le maire, visiblement ému. Cette opération foncière constitue le premier pilier du projet global qui est de sécuriser la terre, de protéger le

patrimoine commun, et de construire un territoire inclusif où la terre devient un enjeu stratégique.

Ainsi, la commune de Notto Diobass fait le pari d’un accès équitable et transparent au foncier. Pour l’édile, la terre n’est plus seulement un actif rural ; elle est aujourd’hui un outil de paix sociale, un vecteur de production locale, et un levier d’émancipation économique.

À ce titre, tous les actes ont été régulièrement instruits, légalement validés, et remis en main propre aux bénéficiaires. Cette rigueur administrative vise à garantir à la fois la sécu-



UN PLAN EN TROIS ENGAGEMENTS FORT

rité juridique des parcelles et leur valeur patrimoniale future. Ces terres sécurisées accueilleront bientôt des logements décents, des infrastructures éducatives et sanitaires, des zones industrielles, des centres de formation et des agropoles modernes.

Aux yeux de l’édile, il s’agit d’une nouvelle manière de penser la République : une réforme par la base où les territoires deviennent les moteurs d’une gouvernance plus juste, plus humaine, et plus efficace.

“C’est dans les communes que renait la République”, affirme-t-il, évoquant une dynamique de transformation profondément enracinée dans les réalités locales.

Il exhorte les bénéficiaires à valoriser, protéger et transmettre leurs terres, en soulignant qu’elles sont désormais un héritage précieux. Il a aussi chaleureusement remercié les chefs de village, les jeunes mobilisés, les services techniques et administratifs qui ont permis cette réalisation. ■

VOL AVEC USAGE DE FAUSSES CLÉS

Deux jeunes femmes devant le tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel de Dakar a jugé, hier, une affaire de vol présumé avec usage de fausses clés, impliquant Khoudia Sène et Nafi Diagne. Les deux prévenues sont poursuivies pour des faits remontant à avril 2024, au préjudice de Khady Diouf, une commerçante domiciliée à l'Unité 24 des Parcelles-Assainies. Après neuf mois de détention provisoire, elles ont comparu pour répondre d'un vol portant sur un montant de 5 400 000 F CFA. Le parquet a requis deux ans de prison ferme contre chacune.



Illustration

■ MAGUETTE NDAO

Selon l'acte d'accusation, Khady Diouf a déposé plainte auprès de la Division des investigations criminelles (Dic) le 18 avril 2024. Elle y déclare avoir perdu plus de cinq millions de francs CFA qu'elle gardait dans son appartement. La veille, explique-t-elle, son amie Khoudia Sène lui avait rendu visite. Elle affirme lui avoir montré l'argent qu'elle destinait à l'achat de marchandises en Mauritanie, dans le cadre de l'ouverture de sa boutique. À son retour dans l'appartement, après une sortie nocturne, elle découvre que la somme a disparu. La porte n'aurait pas été forcée, ce qui laisse supposer, selon les enquêteurs, l'usage de fausses clés.

L'enquête, confiée à la Dic, s'oriente rapidement vers Khoudia Sène. Les réquisitions téléphoniques révèlent que son portable a été localisé dans l'appartement de la plaignante, entre 2 h et 2 h 28 mn, dans la nuit du 19 au 20 avril. Elle aurait également passé un appel à Nafi Diagne, ce que cette dernière confirme. Un avis de recherche est lancé et les deux jeunes femmes sont finalement interpellées à la frontière sénégalo-malienne.

À la barre, Khady Diouf réaffirme ses accusations. Elle assure que seule Khoudia Sène connaissait l'endroit où était dissimulé l'argent. "Je lui ai montré la somme. C'était de l'argent que j'avais réussi à amasser

pour mon voyage. Je lui ai dit que je comptais aller en Mauritanie chercher de la marchandise pour ma boutique", dit-elle. Elle ajoute qu'après avoir bu une boisson offerte par son amie, elle se serait endormie profondément. "Quand je me suis réveillée, je lui ai même dit que je n'avais pas aussi bien dormi depuis longtemps", raconte la plaignante. Ce n'est qu'à son retour à son domicile qu'elle a constaté l'absence des fonds. "Je l'ai appelée pour lui dire qu'on m'avait volé mon argent. Elle était la seule à savoir où je l'avais caché", a-t-elle confié.

La partie civile affirme ne connaître que Khoudia Sène. "Je n'ai jamais vu Nafi Diagne", avoue-t-elle. Elle conteste également avoir consommé de l'alcool, contrairement à ce qu'ont laissé entendre certaines déclarations. "Je ne bois pas. Je réclame uniquement mes 5 400 000 F CFA", conclut-elle.

Khoudia Sène, commerçante, nie toute implication dans le vol. À la barre, elle reconnaît s'être rendue chez son amie Khady Diouf, mais soutient être repartie avant que l'argent ne disparaîsse. "Je n'ai pas touché à son argent. Ce jour-là, son copain était dans l'appartement", s'est-elle défendue. Elle insiste sur le fait que la boisson consommée n'était pas de l'alcool. "Ce n'était pas de la boisson, c'était une canette de vody. C'est moi et Khady qui en avons

bu. Nafi n'était même pas présente", déclare Khoudia Sène.

Quant à Nafi Diagne, elle nie toute implication et toute connaissance des lieux. "Je ne connais même pas l'appartement de la partie civile. Je ne connais que Khoudia Sène. Je n'ai rien à voir dans cette affaire", lance-t-elle. Elle reconnaît avoir été appelée par Khoudia, mais assure ne pas savoir dans quel contexte cet appel a été passé.

Le ministère public soutient la thèse d'un vol prémedité, facilité par l'usage de fausses clés. "Les faits sont clairs. Le téléphone de Khoudia a été localisé dans l'appartement de la victime à l'heure où le vol a été commis. Elle a même appelé Nafi Diagne pendant qu'elle s'y trouvait", souligne le représentant du ministère public. Le parquet estime que Khoudia a profité du sommeil de son amie pour dérober l'argent et que Nafi faisait le guet. "L'appel passé à Nafi montre qu'elles étaient en coordination", relève le maître des poursuites. Il balaie la thèse d'une tierce personne, notamment celle d'un préteur petit ami présent sur les lieux. "Elle n'a jamais parlé de cet homme lors de l'enquête. C'est une manœuvre pour détourner l'attention", estime le substitut du procureur de la République. Il requiert deux ans de prison ferme contre chacune des prévenues, assortis d'une amende de 50 000 F CFA, tout en sollicitant leur dispense de l'interdiction de séjour.

Maitre Alioune Badara Fall, avocat de Nafi Diagne, plaide la relaxe pure et simple. "Aucun élément matériel ne peut être retenu contre ma cliente. Elle n'était pas sur les lieux. Le seul fait retenu contre elle, c'est qu'elle a été appelée par Khoudia. Cela suffit-il à constituer une complicité ? Quelle aide ou quelle assistance a-t-elle fournie ? Rien n'a été caractérisé", a plaidé la robe noire.

Maitre Daff, conseil de Khoudia Sène, s'appuie, quant à lui, sur les limites des données téléphoniques. "On ne peut pas localiser un téléphone avec une précision absolue. La partie civile se trouvait à l'Unité 24 et l'amie de Khoudia dans un

**OPÉRATION DE SÉCURISATION DE GRANDE ENVERGURE AVEC MUTUALISATION DES FORCES
165 personnes interpellées**

Une opération de sécurisation de grande envergure a été organisée durant la nuit du mardi 22 au mercredi 23 juillet 2025, de 21 h à 6 h, par le chef de la Sécurité publique régional. Comme moyens engagés, il y avait 264 personnels et 44 véhicules.

Le bilan, selon nos sources, fait état de 165 personnes interpellées, dont 96 pour vérification d'identité, 26 pour ivresse publique manifeste, sept pour offre et cession en association de drogue (neuf sachets de cannabis et quatre cornets de chanvre indien), deux pour offre et cession de chanvre indien (33 cornets), cinq pour détention et usage collectif de chanvre indien (cinq cornets), trois pour détention aux fins d'usage de chanvre indien (sept cornets), un pour défaut de permis de conduire et d'assurance, blessure involontaire par accident de la circulation routière, trois pour racolage, sept pour nécessité d'enquête, trois pour détention et usage de produit cellulosique. Il y a aussi deux pour abus de confiance, un pour vagabondage et deux pour coups et blessures volontaires.

Un nombre de 263 pièces a été saisi (pour diverses infractions au Code de la route), deux motos immobilisées et deux véhicules mis en fourrière. ■

CH. THIAM

autre quartier. Il y a une marge d'erreur", précise Me Daff.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré au 24 septembre prochain. En attendant, les deux prévenues restent en détention. ■

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE FAUSSAIRES À RUFISQUE

La police de Rufisque arrête sept individus, dont trois retraités

Sept personnes ont été appréhendées par les éléments du commissariat central de Rufisque pour leur implication présumée dans la fabrication de faux documents administratifs. Parmi les individus interpellés se trouvent trois retraités, une pharmacienne et plusieurs autres acteurs. Ce réseau infractionnel opérait dans les localités de Rufisque, Bargny, Mbao, Keur Massar et Keur Ndiaye Lo.

■ CHEIKH THIAM

Les enquêteurs du commissariat central de Rufisque ont procédé à la mise en détention de sept personnes suspectées de délits tels que l'association de malfaiteurs ainsi que le faux et l'usage de faux en écriture publique. Parmi elles se distinguent les retraités P. A. Thiam, âgé de 75 ans, S. Ngom (75 ans également) et Am. N. Mbaye (62

ans), mais aussi M. L. Wade, administrateur de société, âgé de 57 ans, la pharmacienne A. Wade (30 ans), M. Guèye (45 ans) et le photographe E. Fall, âgé de 56 ans.

D'après des informations de sources proches du dossier, le 21 juillet 2025, aux alentours de midi, des agents de la Direction de l'automatisation des fichiers (Daf) se sont rendus au poste de la police centrale de Rufisque pour signaler un homme

suspecté d'être un maillon central dans un réseau de fabrication de faux documents administratifs. Les éléments de la Daf ont ainsi fourni une vingtaine d'extraits de naissance contrefaits, concernant des habitants des secteurs de Rufisque, Bargny, Mbao, Keur Massar et Keur Ndiaye Lo. Signe distinctif : les documents portaient tous la signature d'un individu désigné comme étant A. N. Mbaye, se présentant comme un officier d'état civil enregistré à Rufisque.

Immédiatement, des mesures d'investigation poussées ont été prises. Au fil des recherches, les forces de l'ordre ont mis la main sur A. Kodjio, une ressortissante nigérienne mariée au nommé M. L. Wade. Les preuves révèlent que Kodjio a frauduleusement obtenu son extrait de naissance par une transaction facilitée par son conjoint. Lors de son interpellation, M. L. Wade a déclaré avoir déboursé la somme de 100 000 F CFA qu'il a remis à P. A. Thiam, lequel a ensuite transmis 70 000 F CFA à M. Guèye.

Au cours des auditions, M. Guèye a affirmé, selon les déclarations des enquêteurs sur le terrain, avoir versé à son tour un montant de 40 000 F CFA à un individu connu sous le pseudonyme "EI H".

Les investigations continuent pour une meilleure compréhension des liens internes au sein de ce réseau sophistiqué, formé par divers tiers socioprofessionnels. ■

PRÉSIDENTIELLE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE

Ouattara, la tentation d'un 4^e mandat et l'ombre portée d'Adama Bictogo

Désigné par acclamation candidat du RHDP pour l'élection présidentielle du 25 octobre 2025, Alassane Ouattara entretient un flou calculé sur ses intentions réelles. À 83 ans, le chef de l'État n'a pas encore officiellement confirmé sa candidature. Derrière cette mise en scène du suspense, le jeu des ambitions s'intensifie, notamment autour d'Adama Bictogo, président de l'Assemblée nationale, dauphin présumé et figure montante du régime. Entre fidélité au chef et manœuvres d'appareil, la guerre de succession semble déjà ouverte au sein du RHDP. "EnQuête" lève un coin du voile.

AMADOU CAMARA GUEYE

Le 21 juin 2025, à l'issue d'un congrès exceptionnel du Rassemblement des houphouëtiens pour la démocratie et la paix (RHDP), les militants ont acclamé leur champion. Sans surprise, c'est Alassane Ouattara, président de la République depuis 2011, qui a été désigné candidat à sa propre succession pour l'élection présidentielle prévue le 25 octobre 2025.

Cependant, le principal intéressé n'a pas confirmé sa volonté de briguer un quatrième mandat. Sa déclaration, à la fois évasive et calculée, a maintenu le flou : "Je me prononcerai dans les jours qui viennent."

Ce flou, loin d'être un accident de communication, s'inscrit dans une stratégie politique bien connue d'Alassane Ouattara : celle de la maîtrise du temps et des hommes.

En 2020 déjà, c'est à la dernière minute que le président avait officialisé sa candidature, après le décès d'Amadou Gon Coulibaly. Il s'agissait alors de préserver la stabilité institutionnelle. Aujourd'hui, le contexte est différent. Ouattara est au sommet de l'État depuis près de quinze ans. Il a structuré un parti puissant, verrouillé les institutions et assisté à l'éviction des principaux rivaux potentiels : Laurent Gbagbo, Guillaume Soro, Charles Blé Goudé et Tidjane Thiam, tous radiés des listes électorales.

Autant dire que le champ est dégagé et que le RHDP avance en terrain conquis, avec un leader qui peut choisir librement entre la reconduction ou la succession. Mais ce pouvoir de choix suscite aussi des impatiences, des frustrations et fait naître des ambitions dans l'ombre du patriarche.

Bictogo, dauphin assumé ou successeur impatient ?

Parmi les figures émergentes du RHDP, Adama Bictogo, député d'Abobo, maire de Yopougon et président de l'Assemblée nationale depuis 2022, occupe une place de plus en plus centrale. Proche de Ouattara, adoubé par les réseaux économiques et politiques français, présent sur tous les fronts diplomatiques et médiatiques, il apparaît aujourd'hui comme le dauphin naturel.

Depuis plusieurs mois, il multiplie les signaux. Il sature l'espace public : interviews sur France 24, participation à des événements internationaux, rencontres parlementaires avec des homologues étrangers comme Vital Kamerhe (Congo) ou déplacements économiques avec des partenaires comme Gagan Gupta, patron



d'Arise. Il s'est même affiché aux côtés de Philippe Labonne, président d'Africa Global Logistics (ex-Bolloré), dont il fut proche dans les années 1990.

Sa proximité avec la France n'est pas anodine. Dans un contexte sous-régional où les régimes anti-français gagnent du terrain (Mali, Burkina Faso, Niger), le régime d'Abidjan reste un partenaire stratégique de Paris. Bictogo, fin connisseur de la diplomatie d'affaires, se positionne ainsi comme le garant de la continuité pro-occidentale.

Mais ses manœuvres agacent. Certains barons du RHDP y voient un forcing personnel, une opération de communication savamment orchestrée pour précipiter une transition au profit du président de l'Assemblée. D'autres évoquent un scénario coordonné avec Ouattara, pour tester la réaction de l'opinion, baliser le terrain en cas de retrait volontaire du chef de l'État.

Une chose est sûre : Bictogo ne se cache plus et ses ambitions sont de moins en moins voilées.

La guerre froide des prétendants : qui pour incarner l'après-Ouattara ?

L'hypothèse d'un retrait d'Alassane Ouattara — même s'il reste peu probable — ouvre la boîte de Pandores. Car si le président n'est pas candidat, il lui faudra désigner un héritier et ce choix pourrait fracturer le RHDP.

Outre Bictogo, plusieurs noms circulent dans les cercles du pouvoir : Téné Birahima Ouattara, frère cadet du président et actuel ministre de la Défense, incarne une option discrète, mais influente, reconnue pour sa loyauté sans faille. Le vice-président Koné Meyliet, quant à lui, bénéficie d'un profil institutionnel solide et d'une image modérée, bien qu'il souffre d'un manque d'ancrage populaire. Patrick Achi, ancien Pre-

mier ministre, reste apprécié pour sa technocratie rigoureuse, mais sa légitimité politique a été affaiblie par son éloignement du gouvernement. Enfin, Mabri Toikeusse, président de l'UDPCI, pourrait jouer un rôle clé dans une stratégie d'élargissement de la coalition, notamment en cas de recherche d'un consensus régional ou politique plus large.

Ces personnalités politiques incarnent autant de sensibilités que de stratégies. Certains misent sur la continuité sécuritaire (Téné Birahima), d'autres sur l'équilibre régional

(Achi), d'autres encore sur la légitimité électorale ou le consensus (Koné Meyliet). Mais dans cette valse d'options, aucun n'a l'exposition ni le relais d'Adama Bictogo, aujourd'hui en pole position dans la guerre des successeurs.

Le paradoxe ivoirien est là : alors que le président Ouattara dispose d'un appareil redoutable et d'un champ politique déblayé, il se retrouve confronté à une lutte sourde dans son propre camp, où chaque faction se prépare à tous les scénarios, quitte à affaiblir l'édifice.

Entre verrouillage institutionnel et fragilité démocratique

Le processus électoral ivoirien de 2025 s'inscrit dans un climat apaisé en surface, mais tendu en profondeur. Lors de son dernier échange avec le président français, Alassane Ouattara a promis que l'élection se déroulerait dans des conditions transparentes et pacifiques. Mais l'absence d'opposition sérieuse — les principales figures ayant été radiées — et la centralisation extrême du pouvoir inquiètent certains observateurs.

L'éviction de Gbagbo, Soro, Thiam ou Blé Goudé pose la question de la

crédibilité démocratique du scrutin. Quelle légitimité pour une élection où les opposants sont neutralisés, les alliances verrouillées et la majorité toute puissante ?

La candidature même de Ouattara, s'il la confirme, poserait un problème symbolique majeur : un quatrième mandat, alors que la Constitution avait été réformée en 2016 pour instaurer une nouvelle république.

Ce contexte rend d'autant plus sensible la désignation d'un dauphin, si tel est le choix final. Car celui-ci devra non seulement être adoubé par le parti, mais incarner une rupture contrôlée, un renouveau sans basculement, une continuité rassurante sans être suspecte.

Adama Bictogo, en multipliant les apparitions, cherche à incarner cette synthèse. Mais sa proximité avec les milieux d'affaires, ses alliances anciennes avec Bolloré et sa communication parfois arrogante pourraient le desservir. Face à lui, d'autres candidats plus discrets, mais tout aussi stratégiques affûtent leurs armes.

À ce jour, le président Ouattara détient seul la clé de l'énigme. Sera-t-il candidat à sa propre succession, conforté par une machine électorale toute acquise à sa cause ? Ou choisira-t-il, pour la première fois depuis 2010, de transférer le pouvoir sans y participer ?

Dans un pays marqué par les tensions postélectorales, les transitions difficiles et les rivalités anciennes, ce choix pèsera lourd. Il ne sera pas seulement une affaire de parti ou de personnes, mais un tournant pour la stabilité et la démocratie en Côte d'Ivoire et toute la sous-région.

Dans cette attente, chacun joue sa partition. Le RHDP s'organise, les opposants s'indignent, les prévenants avancent à couvert. Et Adama Bictogo, entre ambition assumée et loyauté affichée, incarne déjà le futur qui s'impatiente. ■

MATAM

Le Caper-SAS au chevet des PME

Les petites et moyennes entreprises de la région de Matam, pour mieux insérer les jeunes demandeurs d'emploi, vont recevoir un accompagnement efficient du Centre d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat rural et urbain mandaté par l'Agence italienne pour la coopération au développement. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la capacitation des jeunes en perspective des JOJ-2026.

Dans la première phase de sélection, 20 entreprises officiant dans la région de Matam avaient été retenues pour accueillir 35 stagiaires, par le biais de l'Agence régionale de développement. Pour la deuxième phase, l'initiative Fit Sénégal-Action AICS/PAIJEF a porté son choix sur Caper-SAS pour optimiser l'accompagnement auprès des PME cibles.

En tournée dans la région de Matam, la délégation de Caper-SAS a rencontré les autorités locales pour décliner sa feuille de route. "On est dans le cadre d'une mission globale qui nous a été confiée par l'Agence italienne pour la coopération et le développement, dans le cadre de l'initiative Fit Sénégal-Action AICS/PAIJEF. C'est donc une initiative qui accompagne les jeunes dans la perspective de l'organisation des JOJ-2026 et il est question de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, et nous y travaillons avec l'Agence régionale de développement. L'ARD gère le résultat 1 du projet et

ajoute toujours M. Diop.

"Notre accompagnement au niveau des entreprises va porter sur plusieurs aspects en termes de renforcement du capital humain, détaille le DG de Caper-SAS, parce que tout le monde sait que les petites entreprises souffrent de ce déficit de ressources humaines et on va les renforcer sur le plan technique et améliorer aussi le cadre administratif et légal de l'exercice de l'activité entrepreneuriale, mais aussi permettre à ces entreprises d'améliorer leur transparence financière dans le domaine de la gestion comptable".

"35 stagiaires placés dans 20 entreprises, à la 1re phase"

Le choix des entreprises revient à l'Agence régionale de développement de Matam qui n'a pas encore arrêté sa liste. Son directeur, Mamadou Ba, s'est montré enthousiasmé de collaborer avec Caper-SAS. "Il faut dire que cette mission vient en appui aux activités qui se déroulent au niveau des territoires. On se félicite du choix de l'AICS sur Caper-SAS, car avec son accompagnement, des préoccupations seront bien prises en compte.

On a déjà déroulé une première phase au niveau de la région avec 20 entreprises qui ont été sélectionnées et qui sont prêtes à recevoir des stagiaires, au total 35. Il faut préciser que la région de Matam présente un tissu économique faible avec des entreprises à l'état embryonnaire", soutient-il. ■

DJIBRIL BÂ



LE PREFET DU DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE DESSALEMENT D'EAU DE MER DES MAMELLES

Poursuite des travaux de pose de 2 conduites de gros diamètres sur l'Avenue Cheikh Anta DIOP

Dans le cadre du projet de dessalement d'eau de mer des Mamelles visant à améliorer l'approvisionnement en eau potable de Dakar, le Préfet de Département informe les usagers de la poursuite des travaux de pose de deux conduites de gros diamètres (1000/800mm & 600mm) sur le prolongement de l'Avenue Cheikh Anta Diop, sur un linéaire de 471 mètres.

Lesdits travaux pilotés par la SONES, se dérouleront sur la période allant **du vendredi 25 juillet 2025, à 20 heures, au lundi 18 août 2025, à 08 heures** occasionneront des perturbations de circulation sur l'axe compris entre les **Cimetières musulmans de Ouakam et le Centre de Santé de Ouakam**.

Afin d'assurer la continuité du trafic, un plan de déviation

assorti d'une signalisation adéquate sera mis en place avec l'accompagnement de la Gendarmerie et des bonhommes de la route pour encadrer et sécuriser les usagers pendant toute la durée des travaux.

Aussi, les automobilistes sont-ils invités à faire preuve de prudence à l'approche de la zone de travaux.

Le Préfet du Département de Dakar et la SONES vous présentent leurs excuses pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous remercient pour votre compréhension.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE DAKAR
Chérif Mouhamadou Blondin NDIAYE
Fait à Dakar, le 17 juillet 2025

PLAN DE DEVIATION DES TRAVAUX ENTRE LE 1er ROND-POINT ET LE CENTRE DE SANTE DE OUAKAM



MARCHÉS, UNIVERSITÉS, FORAGES

L'État ordonne l'exécution des chantiers

Lors du Conseil des ministres de ce mercredi, le chef de l'État a donné des instructions fermes sur plusieurs dossiers majeurs : enseignement supérieur, hydraulique, restitution des emprises militaires et justice sociale. Le Premier ministre a, quant à lui, insisté sur l'équité comme exigence transversale des politiques publiques.

■ MAMADOU DIOP

Le Conseil des ministres tenu hier a été l'occasion, pour le président Bassirou Diomaye Diakhar Faye, de réaffirmer les priorités de l'État dans un contexte de transformation accélérée.

Ainsi, au cœur des échanges, étaient l'enseignement supérieur, l'accès à l'eau, la souveraineté nationale et la relance économique. Dans ce sens, revenant sur le lancement, le 17 juillet, de l'Agenda national de transformation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le chef de l'État a salué "le travail inclusif de redressement entamé". Il a demandé au Premier ministre de veiller à la mise en œuvre "sans délai du plan

d'urgence de finition des chantiers, de réalisation d'infrastructures universitaires et de recrutement d'enseignants-chercheurs sur les trois prochaines années, dont 500 à partir de 2025".

Bassirou Diomaye Diakhar Faye a également instruit de poursuivre le développement de l'Université virtuelle du Sénégal, l'implantation d'Isep dans toutes les régions et d'ouvrir la réflexion sur la réforme du baccalauréat et du système LMD. Il a appelé à une politique de recherche "cohérente et prospective, conforme aux objectifs de la Vision Sénégal 2050".

Le président de la République est également revenu, lors de la réunion hebdomadaire du gouvernement, sur la signature du contrat

de partenariat public-privé avec le groupe saoudien Acwa Power pour la construction d'une usine de dessalement sur la Grande-Côte. Il s'est félicité de cet accord, le qualifiant de "tournant majeur dans notre option de consolider un Sénégal souverain, juste et prospère". Il a demandé le lancement rapide de ce projet hydraulique de dernière génération, crucial pour "améliorer durablement l'approvisionnement en eau potable des populations dans les centres urbains et périurbains, notamment les habitants de la capitale".

Concernant le milieu rural, il a insisté sur l'urgence d'"accélérer le renouvellement des forages, châteaux d'eau et réseaux", d'améliorer la gouvernance des infrastructures

et d'évaluer les performances des concessionnaires. Il a exigé l'adoption, "avant la fin de l'année, du projet de loi relatif à l'Autorité de régulation du secteur de l'eau".

Bassirou Diomaye Faye a aussi informé le conseil de la restitution, le 17 juillet dernier, de "la totalité des emprises militaires, précédemment occupées par des forces armées étrangères". Une étape saluée comme "un moment important" dans la reconquête de la pleine souveraineté du Sénégal. Il a appelé à "l'affectation adéquate des emprises libérées selon les impératifs de défense, de sécurité nationale et de valorisation économique".

Par ailleurs, le chef de l'État a rappelé l'importance de moderniser les marchés et espaces commerciaux, demandant "la mise en service des marchés déjà réalisés comme celui de Tilène à Ziguinchor" et "la vérification systématique des prescriptions de la protection civile". Il a aussi insisté sur "l'application des recommandations issues des états généraux de l'industrie, du commerce et des PME-PMI".

Au plan diplomatique, il est annoncé les déplacements du président au Togo, le 25 juillet prochain, pour une visite de travail à l'invitation de Faure Gnassingbé, et participera, le 26 juillet, à Monrovia, à la fête nationale du Liberia, sur invita-

tion du président Joseph Boakai.

Le Premier ministre : "L'équité n'est plus une option."

Dans sa communication, le Premier ministre a insisté sur l'intégration de l'équité sociale et territoriale dans toutes les politiques publiques. Il a déclaré que "l'équité ne doit plus être perçue comme une politique sociale parmi d'autres. Elle est désormais, à l'image de la problématique environnementale, une exigence transversale". Il a annoncé le lancement du Programme national d'équité sociale (Pnes) et du Programme national d'équité territoriale (Pnet), à partir du Registre national unique (RNU).

Le conseil a aussi fait le point sur des projets majeurs dont les agropoles Sud et Centre en cours, qui mobilisent plus de 160 milliards F CFA et visent la création de 350 000 emplois directs et indirects. L'agropole Nord, estimé à 184 milliards F CFA, est freiné par l'absence de signature de la convention complémentaire avec la BID. L'unité de dessalement des Mamelles affiche 78 % de taux d'exécution. Le barrage de Sambangalou, projet régional porté par l'OMVG, avance à 38 %, mais ses travaux sont suspendus depuis mars 2024. Le Premier ministre a fixé le 25 août 2025 pour un rapport sur les agropoles et le 15 septembre pour les autres projets. ■

SITUATION DES TRAVAILLEURS DE FORTESA

Nuage sombre dans tout le secteur du pétrole

À la suite de l'expiration du préavis de grève depuis le 2 juillet, les travailleurs de Fortesa prévoient de décréter à nouveau un mot d'ordre pour faire entendre leur voix. Cheikh Diop de la CNTS/FC craint des répercussions considérables sur toutes les activités liées au pétrole. Il a aussi évoqué la situation de la dette au niveau du secteur.

■ BABACAR SY SEYE

Une situation menaçante plane dans le secteur du pétrole. À défaut d'une réponse rapide et concrète de la part de la direction, les travailleurs de Fortesa menacent de faire en grève, à la suite de l'expiration du préavis de grève depuis le 2 juillet dernier. "Si tout s'arrête au niveau de Fortesa, il y a des partenaires, des industries qui risquent d'être bloqués", a averti le président de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal/Force du changement (CNTS-FC) Cheikh Diop.

Le syndicaliste s'est prononcé, hier, lors de la conférence de presse de la section du Syndicat national des travailleurs du pétrole et du gaz du Sénégal, SNTPGS/FC de la société Fortesa. Cheikh Diop craint des répercussions considérables sur toutes les activités liées au pétrole.

A l'en croire, si la situation de Fortesa n'est pas rapidement réglée, une grève pourrait paralyser le secteur du pétrole tout entier, en raison de la solidarité syndicale et des difficultés existantes. "Les travailleurs n'en peuvent plus. Très prochainement, il peut y avoir un déclenchement de grève. Mais cette grève peut avoir des effets induits dans tous les

secteurs, par solidarité. Parce que les secteurs, au même moment, ont des difficultés au niveau de la distribution des stations, mais également au niveau du transport des hydrocarbures", a-t-il prévenu. Fortesa est en lien avec Petrosen. Cette dernière devait, aux yeux de Cheikh Diop, faire des efforts pour débloquer la situation, ce qui n'est pas encore le cas.

Même son de cloche chez le SG adjoint de la CNTS/FC, François Diouf. "Tout le temps, ce ne sont que des promesses. Je crois qu'aujourd'hui, c'est tout l'aval pétrolier qui va se lever à un moment pour dire stop, on n'en peut plus. Et quand je dis l'aval pétrolier, ça veut dire des affinages à la pompe", a indiqué M. Diouf. "Parce que la politique énergétique, aujourd'hui, ne prend pas en considération l'aval pétrolier. On ne parle que du pétrole, du gaz et des mines... Même les mines nous ont ravi notre place. On ne parle plus du ministre du Pétrole, mais de l'Offshore, des Mines...", a-t-il ajouté.

D'après lui, la situation de Fortesa est l'arbre qui cache la forêt. "Derrière, il y a l'arrêté d'extension des transports d'hydrocarbures et la souffrance des chauffeurs des transports d'hydrocarbures. Il y a aussi les pompistes des stations qui doivent être intégrés dans la convention col-

lective du secteur d'hydrocarbures", a expliqué François Diouf.

Par ailleurs, l'endettement du secteur du pétrole est extrêmement lourd. Cheikh Diop a évoqué cette problématique. "La Société africaine de raffinage (Sar) traîne près de 400 milliards F CFA de dette. Les autres du secteur, pour des pertes commerciales dues à l'importation, mais également pour la péréquation du transport ont également près de 300 milliards F CFA de dette", a-t-il renseigné, soulignant que les efforts de l'État ne suffisent pas pour régler les problèmes du secteur. Par conséquent, les revendications sont bloquées. "Faire face à l'employeur qui fait attendre 400 milliards de dette, vous avez les scrupules de poser correctement les revendications", regrette le président de la CNTS/FC. Il demande l'aide de l'État pour soulager ce secteur qui reste de s'écrouler, selon Cheikh Diop.

Par rapport aux conventions collectives dans le secteur du pétrole, deux ont été signées. Une pour le secteur traditionnel et une autre pour le secteur transport hydrocarbure, ce qui n'existe pas. "Cette convention transport hydrocarbure a été signée depuis deux ans. Les signataires de cette convention ont l'obligation de l'appliquer directement après avoir

enregistré la convention. Ceux qui n'ont pas été à la table de négociation - les employeurs - doivent être impliqués par un acte administratif qui s'appelle arrêté d'extension, qui étend la mesure à tous les acteurs du secteur. Il y a une bonne partie qui ne paye pas - ne respectent pas la convention - parce que l'arrêté d'extension n'a pas été signé" a renseigné Cheikh Diop.

Fortesa, une situation révoltante

En ce qui concerne le problème des travailleurs de Fortesa, il a commencé depuis l'incendie dramatique du puits de Ngadiaga survenu le 19 décembre 2020. D'après Sarra Dia-

khaté, les employeurs se cachent derrière cet incendie pour dire que l'entreprise est en difficulté. Il se demande ce que l'entreprise attend pour cesser ses activités, puisqu'elle se déclare en difficulté. "Les employés de l'entreprise vivent une situation intenable, marquée par l'incertitude, l'injustice. Cela fait plus de quatre ans que les travailleurs broient du noir. À ce jour, malgré de multiples engagements pris par la direction, les arriérés de salaire continuent d'être reportés aux calendes grecques", a-t-il regretté. Il note que la situation est d'autant plus "révoltante" que, dans le sillage du sinistre,

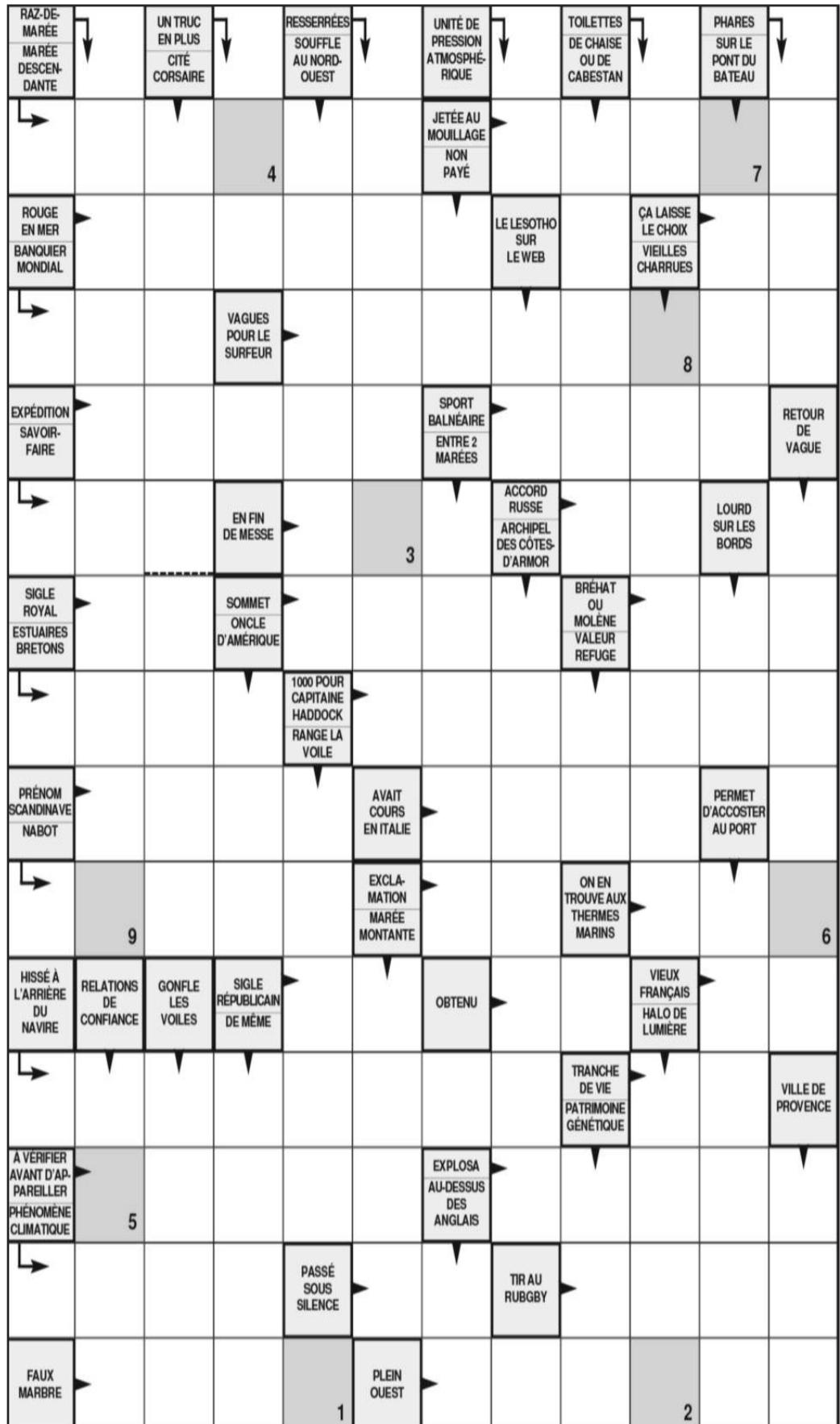
certaines employées ont été mis en chômage technique. D'autres, dit-il, "réduits" à quelques jours de travail par semaine et seuls les opérateurs et les gardiens poursuivent leurs activités à temps plein.

En effet, le 29 mars 2021 marque le début de ce que Sarra Kouyaté appelle "simulacre de chômage technique total pour l'ensemble du personnel". À partir du 10 avril 2021, bis repetita, un chômage technique partiel est instauré jusqu'au 30 septembre de la même année. Les notes de service, du 6 octobre 2021 et du 1er janvier 2022, prolongent ce dispositif jugé irrégulier jusqu'au 31 mars 2022. "Pendant tout ce temps, les travailleurs ont continué à faire preuve de patience et de responsabilité, malgré la dégradation de leurs conditions de vie. Certains d'entre eux ont plus de dix ans d'ancienneté dans l'entreprise et considèrent encore Fortesa comme leur maison. Mais cette loyauté ne peut plus être une excuse au silence ni au mépris", a soutenu Sarra Kouyaté.

Selon les travailleurs, le 29 janvier 2025, la direction a proposé un plan de régularisation des salaires jugé largement insuffisant, en ne prenant en compte que deux mois d'arriérés - décembre 2020 et février 2021 - sur une dette salariale bien plus étendue (10 mois). Une proposition qu'ils ont officiellement rejetée dans une lettre adressée au directeur financier.

Face à cette situation, les travailleurs lancent un dernier avertissement public. Ils demandent à l'inspection du travail de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur et sa bienveillance, et que les droits des travailleurs soient respectés. ■

MOTS FLÉCHÉS N°4181



NUMÉROS UTILES

SÉCURITÉ

Gendarmerie Nationale :
800 00 20 20

Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

TÉLÉPHONIE

Renseignements : 1212
Service Dérangements: 1213
Service Clients : 1441

EAU - SEN'EAU

Dépannage :
800 00 11 11 (appel gratuit)
33 839 37 54

ONAS

Egoûts, collecteurs
818 00 10 12 (appel gratuit)

SENELEC

Service Dépannage :
33 867 66 66
Numéro du Guichet Unique :
33 865 01 12

TRANSPORTS

Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) :
33 823 31 40
Aéroport international Blaise Diagne de Diass :
33 939 69 00
Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849 45 45
Heure non ouvrable
Capitainerie : 33 849 79 09
Pilotage : 33 849 79 07

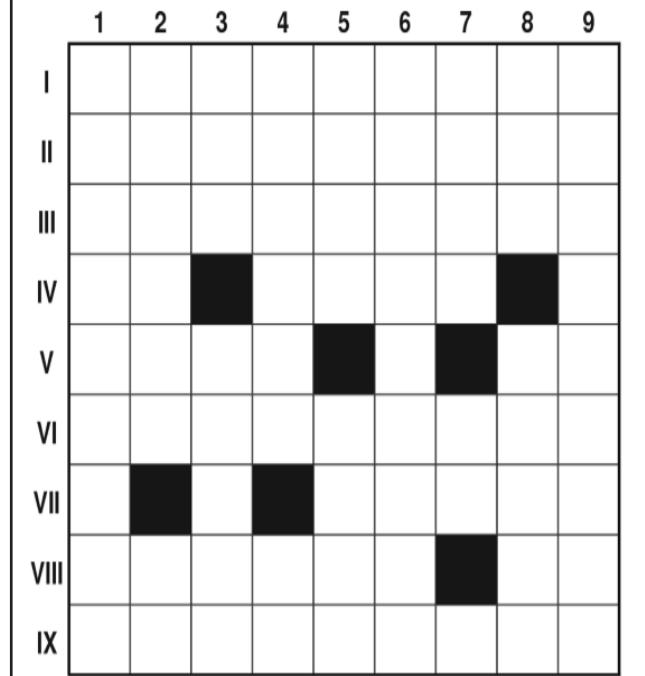
URGENCES

S.U.M.A : 33 824 24 18
SUMA-MEDECIN :
33 864 05 61
33 824 60 30
S.O.S MEDECINS :
33 889 15 15

HÔPITAUX

Principal : 33 839 50 50
Le Dantec : 33 889 38 00
Abass Nda : 33 849 78 00
Fann : 33 869 18 18
HOGGY (ex-CTO) :
33 827 74 68 / 33 825 08 19

MOTS CROISÉS N°497



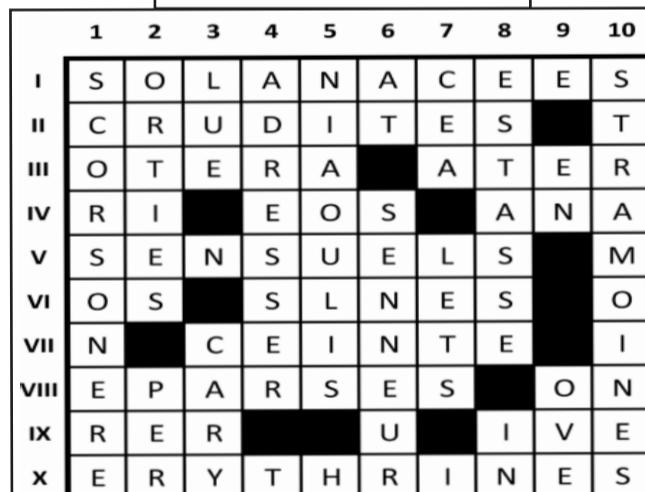
HORIZONTALEMENT

- I. On en fait parfois du caviar.
- II. Furent des signes avant-coureurs de la lèpre.
- III. Voitures très populaires.
- IV. Préposition. Ville en Beaujolais.
- V. Brillés Arboricole.
- VI. Ses essais n'ont pas besoin d'être transformés.
- VII. Un passage qui ne manque pas de sel.
- VIII. Bloque la progression. Donne le ton.
- IX. Remis dans le droit chemin.

VERTICALEMENT

- 1. Changer de rapport.
- 2. Fait partie du système. Négation.
- 3. Utile pour monter un bateau. Meilleur grimpeur dans les Pyrénées.
- 4. Fit de la bouillie. Argon.
- 5. Il n'aime pas le calcul. Ex-fan des sixties.
- 6. Langues bien chargées.
- 7. Se jette dans la Vilaine. Note d'agrément.
- 8. Sortie de la matrice. En Amazonie, en voilà un qui a le bras long.
- 9. Passeras l'éponge.

SOLUTIONS CROISÉS N°496

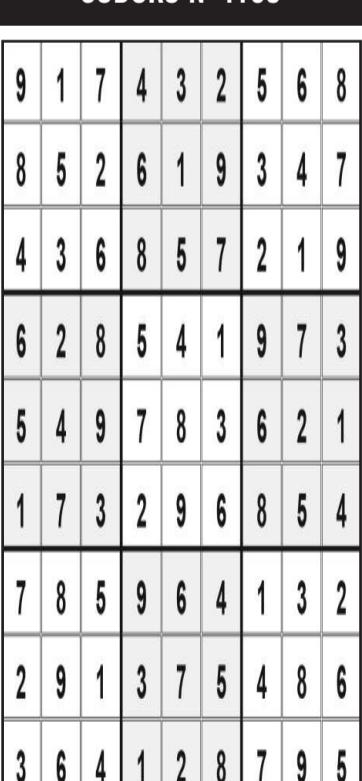


SOLUTIONS

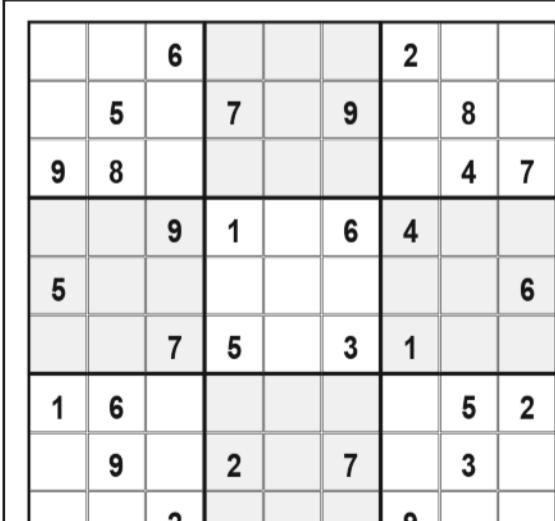
MOTS FLÉCHÉS N°4180



SUDOKU N°4180



SUDOKU N°4181



HEURES DE PRIÈRES

MESSE

- Cathédrale : 7h
- Martyrs de l'Ouganda : 6h30 - 18h30
- Takussan : 17h00
- Saint Joseph : 6h30 - 18h30

PRIÈRES MUSULMANES

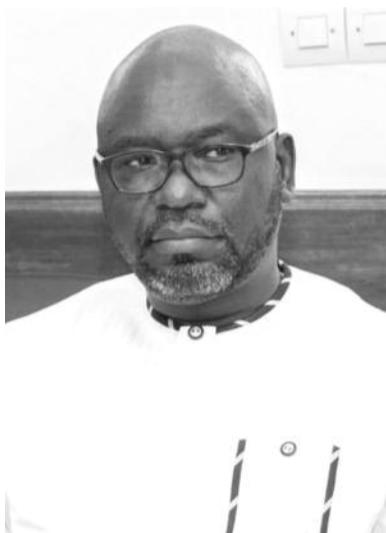
- Souba : 05h50
- Tisbar : 14h15
- Takussan : 17h00
- Timis : 19h50
- Guéwé : 20h50

MOTS MÉLÉS N°4181



À QUAND LES GRANDES ENSEIGNES À LA SÉNÉGALAISE ?

Un impératif de souveraineté et de transformation économique



Dans un contexte où le contrôle des circuits de distribution devient un enjeu stratégique mondial, le Sénégal doit faire le choix audacieux et visionnaire de créer ses propres enseignes de grande distribution, portées par des sénégalais, pensées pour le marché sénégalais, au service des producteurs sénégalais.

Il est temps de réinventer la grande distribution, par et pour les Sénégalais. Il ne s'agit plus seulement d'accueillir des enseignes internationales, mais de bâtir nos propres champions de la distribution moderne. Ces enseignes à la sénégalaise peuvent prendre la forme de supermarchés, d'hypermarchés ou de marketplaces hybrides, enracinés dans les réalités économiques, sociales et culturelles du pays.

Elles porteront une vision nationale ; une stratégie de sourcing local prioritaire ; une gouvernance sénégalaise, avec des capitaux nationaux et/ou issus de la diaspora.

Ces grandes enseignes deviendront forcément un catalyseur pour

la production nationale. Les grandes surfaces sénégalaises peuvent devenir des piliers de la souveraineté alimentaire et industrielle, en structurant la demande autour des produits agricoles locaux (riz, mil, légumes, fruits, etc.) ; des produits transformés "Made in Sénégal" (jus, épices, conserves, produits laitiers, etc.) ; des produits artisanaux et industriels issus de PME sénégalaises.

Ces enseignes deviendront ainsi des débouchés fiables pour les producteurs, avec des engagements de volume, des contrats pluriannuels, et une montée en qualité progressive. Un excellent moyen de contrôle des prix.

Ces grandes enseignes avec un modèle adapté à notre sociologie car elles seules peuvent mieux comprendre les besoins des consommateurs. Tarification sociale, accessibilité des produits de première nécessité ; valorisation des produits culturels (ex : thiéré, néré, feuilles locales) ; intégration des logiques de commerce de proximité dans les quartiers populaires et ruraux.

Elles peuvent aussi créer des formats innovants, comme des supertoilettes mobiles, des points de vente mixtes (marché + digital), ou des plateformes de livraison locales.

Le fait de penser à créer des champions économiques nationaux, de développer ces grandes enseignes à la sénégalaise, c'est créer des milliers d'emplois qualifiés (achats, logistique, informatique, gestion, marketing) ; mais aussi former une nouvelle génération de professionnels du retail ; stimuler l'entrepreneuriat et les partenariats public-privé ; contribuer à la montée en puissance des investisseurs nationaux et de la diaspora.

L'État peut jouer un rôle clé à travers des incitations fiscales et financières ; des facilités d'accès au financement via le FONSIS, la BNDE ou les banques islamiques ; un appui technique à la formalisation et à la digitalisation.

Une ambition pour l'Afrique francophone car une grande enseigne née au Sénégal peut demain s'étendre dans toute la sous-région : Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin. C'est l'opportunité de bâtir un champion africain du commerce moderne, inspiré du modèle sénégalais, fondé sur la fierté nationale, l'excellence opérationnelle et l'inclusion économique.

L'avenir de notre économie ne se joue pas uniquement dans les ministères ou sur les marchés financiers, mais aussi dans nos étals, nos supermarchés, nos circuits de distribution. Il est temps de penser une grande distribution made in Sénégal, ambitieuse, moderne, inclusive et souveraine.

Créer nos propres grandes enseignes, c'est reprendre la main sur nos flux économiques, valoriser notre production nationale et bâtir un avenir économique entre nos propres mains.

Beaucoup diront que Senchan existe et la question dont certains posent est "Pourquoi le modèle Senchan tarde à décoller"

Dans un contexte où le consommateur local est sur toutes les lèvres, une question dérange mais mérite d'être posée : pourquoi le Sénégal peine-t-il à faire émerger ses propres enseignes de grande distribution ? Pourquoi n'a-t-on pas encore vu naître un "Senchan" solide et populaire, capable de rivaliser avec les géants internationaux installés sur

notre sol ?

Ce n'est pourtant pas faute d'idées. Ce n'est pas non plus faute de talents.

Mais la réalité est là : le modèle économique local de grande distribution peine à décoller. Et les raisons sont à la fois techniques, économiques et culturelles.

Il arrive souvent que nos modèles soient mal calqués. Beaucoup d'initiatives locales se sont contentées d'imiter ce qu'elles voyaient ailleurs et ceci donne comme résultat des formats de supermarchés pensés pour d'autres marchés, avec des charges élevées, une gestion rigide, et une clientèle ciblée trop étroite. Le tout, sans les marges de manœuvre financières dont disposent les multinationales comme Auchan. A dire qu'on ne bâtit pas une souveraineté économique sur la copie.

Il faut inventer un modèle à la sénégalaise, hybride, souple, enraciné dans nos habitudes de consommation, et connecté à notre tissu productif réel.

L'autre difficulté c'est des fournisseurs mal organisés donc laissés à eux même.

La chaîne de valeur commence à la base : champs, ateliers, PME, artisans. Or, ce maillon est aujourd'hui trop fragile. Les producteurs locaux ne sont pas assez accompagnés pour livrer en temps, en qualité, en volumes. Le packaging est souvent rudimentaire, les délais mal respectés, les normes absentes. Cela pénalise toute la chaîne et rend difficile l'approvisionnement régulier des points de vente et tout ceci donne comme résultat les rayons de nos supermarchés dits locaux sont encore trop remplis de produits importés, quand le made in Sénégal

attend dehors, sans accès structuré au marché.

Le manque d'investissement patient

Créer une grande enseigne, ce n'est pas ouvrir une boutique. C'est créer un écosystème. Cela demande des entrepôts, des plateformes logistiques, des logiciels de gestion, du personnel formé, de la publicité, et surtout... du capital patient.

Aujourd'hui, nos entrepreneurs ne trouvent ni les financements adaptés, ni l'accompagnement stratégique pour structurer leur projet à l'échelle nationale. Pendant ce temps, d'autres acteurs, mieux armés, prennent le marché, quartier par quartier.

Le Senchan devait être plus qu'un magasin mais un projet de société. Créer une grande enseigne sénégalaise, ce n'est pas seulement vendre du lait, du riz ou des produits frais.

C'est affirmer notre capacité à organiser notre propre économie.

C'est créer des emplois, renforcer nos filières agricoles, réduire notre dépendance aux importations, et donner un débouché réel à nos producteurs.

Mais cela demande une chose, du courage collectif.

Le courage de changer de paradigme.

Le courage de soutenir ceux qui osent.

Le courage, pour l'État, d'investir dans l'économie réelle.

Et pour les consommateurs, d'accepter parfois de payer un peu plus, pour soutenir beaucoup mieux.

La bataille du marché est une bataille politique

L'enjeu est simple, voulons-nous rester des clients éternels dans notre propre pays ?

Ou voulons-nous, enfin, devenir maîtres de notre distribution, de notre chaîne de valeur, de notre destin économique ?

Il est temps de faire du "Senchan" et d'autres enseignes un symbole de souveraineté. ■

SOULEYMANE JULES SENE

Sales Manager Agrobusiness Sénégal.
souleymane.sene@agro-business.africa

LA SOCIÉTÉ CIVILE EST UN OUTIL D'INCORPORATION AU CORPS SOCIAL PAR ASSOCIATION DES PARTIES VULNÉRABLES

La société civile n'est pas forcément un contre-pouvoir à l'Etat. L'attribut de la qualité de "fumier" ne sied pas

Kofi Annan (1998), ancien secrétaire général des Nations Unies, Allocution prononcée São Paulo Brésil sur La puissance émergente de la société civile a soutenu que "Une société civile forte favorise la responsabilité citoyenne et permet l'existence d'un régime démocratique (...) une société civile faible encourage l'autoritarisme, lequel maintient la société dans sa faiblesse". D'emblée, il est important de rappeler que, la notion de société civile au-delà de son histoire occidentale, a aussi trouvé une opportunité d'épanouissement sur la question du développement indispensable à tous les pays africains qui

accèdent à la souveraineté politique dans les années 60.

Selon Gautier Girotte (2002) pour les milieux africains notamment anti colonialisme et anti post colonialisme en Afrique, "ce sont les bailleurs de fonds qui ont reconstruit la société civile en montrant que l'État est incapable de réaliser une bonne gouvernance." Nous pouvons à ce niveau justifier l'hostilité spontanée du régime PASTEF et de ses alliés de gauche contre une société civile financée souvent par les bailleurs de fonds même si celle-ci à contribuer à leur élection aux stations de l'exécutif et du législatif.

Dans le champ du développement,

l'usage de la notion de société civile comme l'expression des identités et la défense d'intérêts spécifiques est devenue plus actuelle et à la mode selon la vision de Michèle Leclerc-Olive (2013) que la première version qui faisait d'elle un espace public, politique de fabrique des opinions.

A côté de l'importance que prend la défense des intérêts privés ou collectifs car il ne suffit plus seulement d'avoir des opinions, le courant académique post-développementaliste des années 80, se réduit à dire que "la politique ne se réduit plus uniquement à l'État (...) il convient à présent d'être attentif aux modes populaires d'action politique..."

(Gautier Pirotte p. 69).

En intégrant l'idée du "complexe développeur international" chez les africains, les spécialistes et observateur ont insisté sur la faillite de l'État modernisateur (Banque mondiale, 1989), sur la nécessité de faire émerger d'autres opérateurs de l'aide drapés de vertus (...) que cet État ne posséderait sans doute jamais (Marcussen, 1996) pour éradiquer la pauvreté.

La priorité accordée au "développement" s'accompagne de la subordination des pratiques démocratiques. (Michèle Leclerc-Olive (2013 :118). Ces dynamiques externes influencent le secteur des ONG cen-

sés incarner le projet de constitution d'une société civile et modifient les rapports entre ces organisations et les pouvoirs publics qui se réduisent à la confrontation, à la concurrence, au partenariat ou à la substitution de l'État par la société civile (Gautier Pirotte : 2002).

Cette approche de la contradiction entre l'Etat et une partie de la société civile n'est pas l'exclusive voire la seule socialement légitime puisque le statut de celle-ci ne se réduit pas forcément à être un contre-pouvoir au premier cité.

Dans l'expérience de la grande Bretagne où les acteurs sociaux sont autonomisés, l'Etat est un "centre de

coordination", point d'articulation de la société civile et non un contre-poids de celle-ci ...". Paul Ghislain (1944 : 129-130). Dans le modèle français, la société civile dépend du fonctionnement de l'Etat. Elle est moins autonome que le modèle britannique.

D'ailleurs l'utopie démocratique que le développeur international nous impose en finançant certaines ONG est solidaire de la notion du "corps social" lequel ne crée pas de rapports antagonistes entre l'Etat et la société et cela grâce au paradigme d'incorporation. Le corps social dont il est ici question se construit sur la base d'association de plusieurs parties qui cherchent non pas l'antagonisme qui divise mais l'incorporation au profit d'un corps unique.

Si pour le philosophe marxiste italien Antonio Gramsci, la société civile est l'espace culturel dans lequel peut s'exprimer la résistance au pouvoir. Alexis de Tocqueville (1835) dans son ouvrage sur la démocratie en Amérique conçoit la société civile comme une opportunité de pacification, d'intégration et de stabilisation ... C'est le lieu de selon Dominique Wolton (1997) de "l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Par sa dimension collective, la société civile semble échapper aux dangers de l'individualisme et inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoque l'émancation de la tutelle étatique..."

Jean Louis Quermonne (1986 : 187) est très juste dans sa définition

en ce sens que la société civile désigne un : "ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déplacent dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'Etat".

Pour Reinhart Bendix (1976 : 523) "la société civile représente toutes les institutions dans lesquelles les individus poursuivent des intérêts communs sans direction ni interférence du gouvernement."

Lato sensus, la société civile concerne toute organisation privée formelle ou informelle (non gouvernementale et non confessionnelle) à but non lucratif qui compte des membres volontaires. Sont concernés par cette désignation ou

catégorisation, les associations de consommateurs, les syndicats, les défenseurs des droits humains, les mouvements populaires, les médias non étatiques, les organisations de protection de l'environnement, entre autres.

Un sociologue québécois Antoine Théberge en déduit qu'il s'agit de "corps intermédiaires" qui régulent le lien entre l'Etat et les citoyens c'est-à-dire un "ensemble d'associations volontaires, de formes publiques d'expression indépendante, de réseaux qui nourrissent le lien social entre les individus, puis entre eux et les institutions sociales sur lesquelles l'Etat n'intervient pas directement."

L'un des plus grands sociologues français du XXe siècle Pierre Bourdieu (1930-2002) dans ce qu'il

appelle "le cercle de la reproduction de l'ordre social" (1994 : 139), soutient que la "société civile" est une "catégorie sociale objective" qui sert de base à une "catégorie sociale subjective" inscrite dans les perceptions et les comportements des acteurs sociaux. Autrement dit, c'est un moyen pour les projets citoyens.

Pour les Nations-Unies (2023) : "la société civile est le "troisième secteur" de la société qui comprend les ONG, aux côtés du gouvernement et du monde des affaires."

L'attribut de la qualité de "fumier" comme l'a déjà dit le premier ministre Ousmane Sonko ne peut pas sied à la société civile. ■

DR. PASCAL OUDIANE,
Sociologue
Gouvernance sans parti

OÙ VA LE SÉNÉGAL ?

À propos du docteur Yoro Dia

Docteur si tu permets

Dans un entretien avec Maïmouna Ndour Faye MNF, suite à la publication de ses deux livres, Dr Yoro Dia a eu à faire des sorties bizarres/inattendues pour une telle sommité.

Nous en avons relevé quelques-unes pour les discuter.

1- "L'intérêt général n'existe pas. C'est la somme des intérêts individuels qui constitue l'intérêt général."

Objection Docteur : là vous ne posez pas un problème d'existence de l'intérêt général, mais celui de son origine, de sa provenance ou d'antériorité avec les intérêts individuels. Au contraire, il arrive bel et bien que l'intérêt général ne provienne nullement de la juxtaposition d'intérêts individuels. La pureté de l'eau, de l'air et de l'environnement est intrinsèquement d'intérêt général. Notre intérêt à tous est qu'il pleuve pour que les marres, les bassins de rétention, les rivières, les fleuves, les mers et les océans se remplissent et que les récoltes soient bonnes.

Quand nous sommes dans un véhicule, notre intérêt à tous est qu'il parvienne à destination sans accident.

Quand notre pays est en guerre, notre intérêt à tous est qu'il en sorte vainqueur pour nous éviter l'esclavage.

La paix est un intérêt général.

L'éducation nationale, la santé publique, la sécurité nationale, la justice, etc.. sont d'intérêt général.

Tout cela relève de la responsabilité de l'Etat et engendre les talents et les initiatives individuelles heureuses des gens. L'intérêt général est le terreau fertile où se développent les intérêts individuels. Ces intérêts individuels ne sauraient primer sur l'intérêt général dans une république démocratique digne de ce nom. L'enrichissement illicite, le détournement des deniers publics, le blanchiment de l'argent sale, les surfacturations sont aux antipodes de l'intérêt général. L'intérêt général est l'autre face du contrat social.

2- "Je suis Senghorien. Ce qu'il faut à notre pays, c'est le libéralisme et le capitalisme".

Bizarre! Senghor était un socialiste et panafricaniste. Son groupe avec Mamadou Dia entre autres a quitté la SFIO de Lamine Gueye qu'il ne trouvait pas assez socialiste.

Senghor a adhéré et fini à l'internationale Socialiste. De quel Senghor Yoro est-il le senghorien?

3 - "Dia était pour le primat du parti sur l'Etat et Senghor le contraire".

Tous les responsables de l'Etat ont eu leur poste à partir du Parti de ses structures et instances. Ils étaient tous pour cette approche.

Quand les socialistes théorisaient et pratiquaient la "confiance avant la compétence" et le parti unique / parti Etat, le Président Dia n'était plus là depuis longtemps.

Le complot contre Dia suite au Conseil National de la veille avait d'autres motivations que cette dualité. L'implication de la chambre de commerce de Gallenca représentant du patronat français en est une illustration.

4- Notre Docteur tourne en dérision la relance de la coopérative par le pouvoir PASTEF. La coopérative considérée comme la mutualisation des ressources est une de la panoplie des structures spontanées de résistance inventées par le Peuple souverain pour faire face à l'aliénation, la domination, l'oppression et l'exploitation des capitalistes et impérialistes. Ces structures fédérées vont servir de structures d'émancipation / libération du Peuple souverain, accompagné des militants de sa cause. Cela ne saurait plaire aux prédateurs du Peuple souverain.

5- "L'Etat ne doit pas produire de la richesse".

Le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le vent, les fréquences etc... sont la propriété de l'Etat; ils sont la source des richesses du pays placées entre les mains de l'Etat.

Toute détention temporaire ou définitive d'une parcelle de cette richesse provient de la volonté / autorité de cet Etat.

En plus l'Etat gère tous les services publics par l'emploi de ses agents dits fonctionnaires ou agents non fonctionnaires de l'Etat.

Il arrive que l'Etat rétrocède une partie ou la totalité de ses services à des tiers tout en les accompagnant pour une exploitation limitée ou non dans le temps. C'est le secteur privé. Quand on prétend que l'exploitation de ces services cédés au secteur privé est la seule productrice de richesse / emploi relève du dogme libéral capitaliste, impérialiste sans fondement scientifique.

Le secteur public doit être fort pour la sécurité nationale, la souveraineté nationale et le partenariat gagnant-gagnant équitable. Cela n'est pas possible sans patrimoine stratégique.

Je saisissais cette occasion pour relancer cet appel déjà fait pour la nationalisation de la SONATEL et des ICS, la relance de la SENELEC, la SONEEES et la SONACOS.

C'est en général l'endettement de l'Etat qui pousse ce dernier à céder, sous les pressions/ injonctions des bailleurs de fonds, une bonne partie de ses ressources au secteur privé et plus grave au secteur privé international; mais aussi à accompagner ce secteur privé par des dispenses/baisse d'impôts, des exonérations avec beaucoup de tricheries au détriment de l'intérêt général. Cet accompagnement devrait être conditionné à l'accord de stage à nos étudiants.

Le secteur privé n'assure jamais le plein emploi mais plutôt le plein de profits.

6- "Senghor a créé le cousinage à plaisir".

Senghor est le parrain des vétérans de notre parti, mais "nak kal mom mo mag Leopold". Le "kal" nous vient de la nuit des temps. Son utilité est d'une telle salubrité publique que nous avons la charge d'en créer entre nos religions révélées, entre nos



confréries.

Yoro est très généreux pour Senghor, mais trop radin pour Dia. Il s'offusque qu'il puisse exister encore des Diaistes tout en revendiquant haut et fort d'être Senghorien.

Oh sectarisme !!!

Oh ostracisme !!!

Oh subjectivisme !!!

C'est peut-être son combat contre PASTEF qui en est la cause ; il ressemble en cela à Moustapha Diakhaté et Bachir Fofana. Peine perdue pour un combat d'arrière-garde.

Le Pape Jean XXIII, Le Cardinal Hyacinthe Thiandoum, le philosophe Jean Paul Sartre, le socialiste François Mitterrand, le parlementaire français et écrivain Aimé Césaire, le ministre Amadou Makhtar Mbow, le ministre Cheikh Amidou Kane, Ousmane Camara le procureur Général du procès, le Général Jean Alfred Diallo qui a arrêté Dia, le Serigne Abasse Sall, ne peuvent pas témoigner favorablement à Dia, l'homme que vous diabolisez régulièrement.

Avec la déclassification des archives, votre entreprise sera toujours un échec patent. D'autant plus

que le Président Dia est de plus en plus parrainé par la nouvelle génération : Dia est le parrain de la Jeunesse Autogestionnaire de notre parti JAP MAMADOU DIA, de l'"Appel aux patriotes : gardiens du temple Mamadou Dia, de la Place de l'Indépendance de Thiès, d'une stèle

à la promenade des Thiessois, du Building administratif et du Boulevard de l'Indépendance à Dakar, du boulevard Mamadou Dia et du musée

en projet à Khombole, de l'Espace Public Manège à Diourbel prochainement. Toutes ces distinctions proviennent d'hommes et de femmes et d'institutions d'horizons divers.

L'omerta est définitivement effacée. La revanche de l'histoire.

"Doolee mo mën dëgg, waye dëgg mooy muje".

Le président Dia, en quittant le pouvoir, n'avait pas de maison, son lit, un vieux sommier entretenu avec du fil de fer, reposait sur des blocs de pierre, la portière de son frigo était attachée par une corde, il y avait moins de cent mille francs dans son compte après avoir été Instituteur, Directeur d'école, Sénateur et Député au parlement français, vice-gouverneur de l'AOF, Président du Conseil, Maire de Diourbel.

Dia est le cosignataire avec Modibo Keita de l'acte d'indépendance de la Fédération du Mali pré-lude à l'indépendance du Sénégal .

PASTEF se réfère à Mamadou Dia certes, mais tous ceux qui se réfèrent à Dia ne sont pas de PASTEF.

Rappelons que Mamadou Dia qui a créé le MSU était un Socialiste Autogestionnaire et PASTEF ne se réclame pas de cette doctrine.

RESPECT POUR le Président DIA SVP !!!

Le Dr Yoro Dia me rappelle un peu "les gens lettrés" de J.J.ROUSSEAU. Ces gens qui du fait de leur titre prestigieux, quittent le terrain scientifique pour s'enliser dans des prises de position complètement erronées / "ascientifiques". Ce sont ces gens-là que notre pharaon du savoir, Cheikh Anta Diop a combattu dans L'égyp-tologie. Ce sont ces gens-là qui accompagnent D Trump dans sa croisade contre le réchauffement climatique. Ce n'est pas étonnant de quelqu'un qui te cite Napoléon Bonaparte, surnommé l'ogre de Corse, réputé pour sa faculté à dévorer ses enfants.

Mon cher Docteur Yoro Dia, "armez-vous de science jusqu'aux dents." C. A. Diop.

"Si l'apparence des choses correspondait à leur essence, toute science serait superflue." Karl Marx.

Humblement.
Paix et Développement. ■

EL HADJ NDIAYE DIODIO
Ingénieur Télécom
Tel 776367842

Un des gardiens du temple Mamadou Dia.

LUTTE SÉNÉGALAISE

Il était une fois Balla Gaye 2

Les empires naissent, grandissent et déclinent. Ce cycle est transposable dans le domaine du sport et dans un contexte sénégalais, celui de la lutte. Balla Gaye 2, ancien Roi des arènes, celui qui a mis fin au règne de Yakhya Diop "Yekini", est un prototype qui s'impose aujourd'hui, au regard de sa dernière défaite surprise face à Siteu.

MAMADOU DIOP

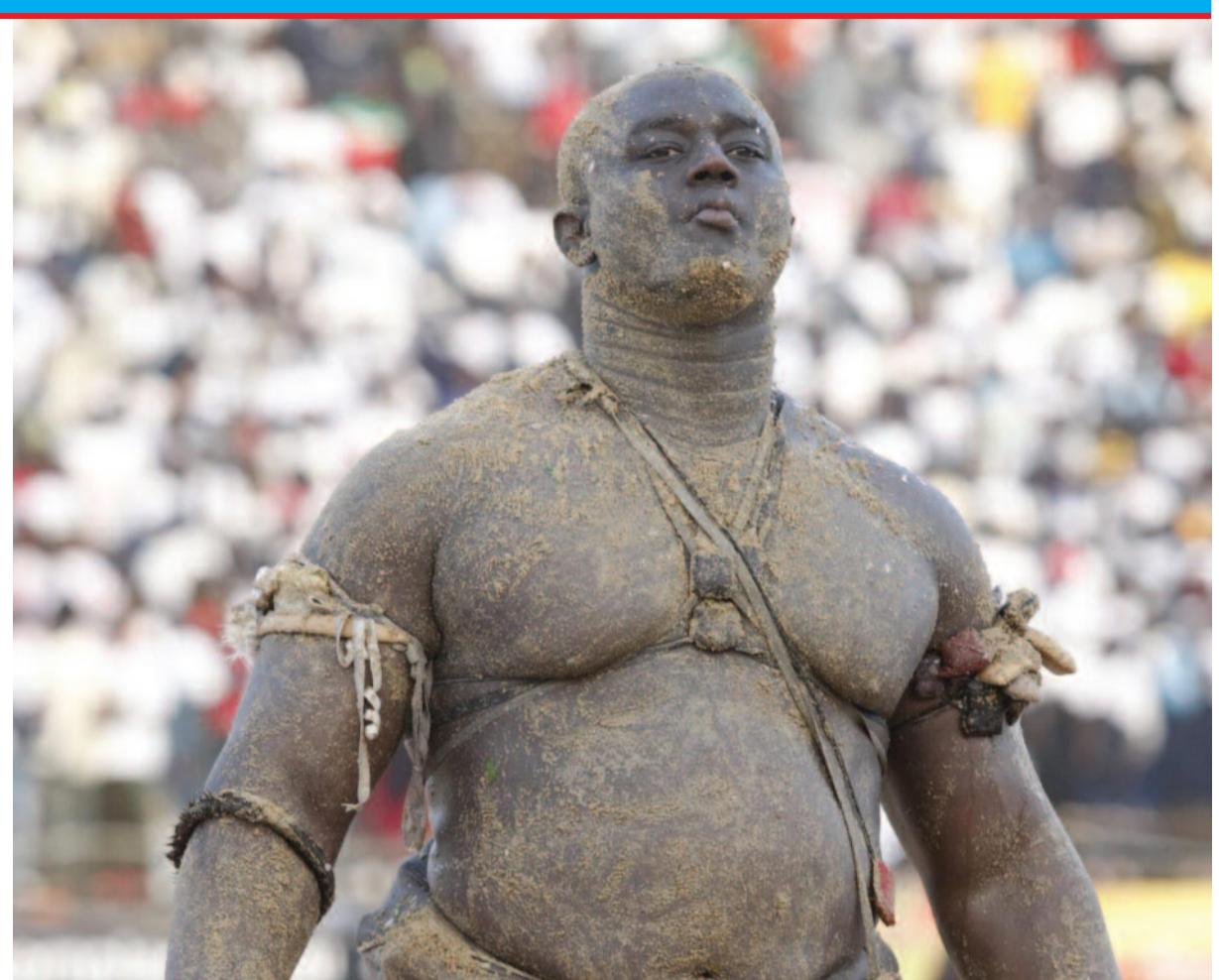
A son prime, Balla Gaye 2, bel athlète, faisait mordre la poussière avec parfois une facilité déconcertante à tous ses adversaires. Coly Faye, Ousmane Diop, Saloum-Saloum, Issa Pouye, Papa Sow, Bathie Seras, pour ne citer qu'eux, personne n'était de taille face au Lion de Guédiawaye. Ses performances prestigieuses ont augmenté sa notoriété dans l'arène, au fil des saisons. BG2, en sus d'être un champion hors pair, était aussi un énorme phénomène qui drainait et draine encore les foules à chacune de ses sorties.

Après ces prouesses, ce qui allait suivre a permis à ce digne héritier de feu Double Less d'entrer définitivement au panthéon de ce sport de chez nous. Moustapha Guèye, le 2e

Tigre de Fass, Mouhamed Ndao "Tyson", Baboye, tous ces ténors de l'arène virent leur déclin un peu anticipé, après leur défaite contre celui qui allait devenir Roi des arènes. Accrocher ces lutteurs de renom à son palmarès, c'était là un accomplissement. Mais il fit mieux en surpassant son rival de toujours, Modou Lo, en 2010.

Deux années plus tard, il infligeait à Yekini sa toute première défaite, mettant ainsi fin à son hégémonie de plus d'une décennie dans l'arène.

Mais la carrière de Balla Gaye n'a pas été qu'un long chemin parsemé de victoires. Bien au contraire, le Lion de Guédiawaye a parfois connu des défaites les unes plus inattendues que les autres. Sa deuxième défaite contre Eumeu Sène, en 2015, était déjà un premier avertissement. En 2018, il se tire difficile-



ment d'affaire face à Gris Bordeaux. Mais ce n'est que lors de sa confrontation, cinq années plus tard, contre Boy Niang 2, qu'on commença à sentir un BG2 finissant.

Son dernier revers concédé contre Siteu vient confirmer ce postulat : Balla Gaye 2 s'approche de son déclin, ses plus belles années dans l'arène sont derrière lui.

Aujourd'hui âgé de 39 ans, d'au-

cuns, ses supporters notamment, invitent l'ancien Roi des arènes à prendre une retraite anticipée. D'autres brandissent l'idée d'un retrait tout en étant aux côtés de son frangin Sa Thiès. Ce dernier sort d'ailleurs d'une belle victoire face à Zarco et son combat contre Modou Lo, pour la couronne royale, serait en gestation.

Il est clair qu'on ne pourrait espé-

rer meilleur encadreur que Balla Gaye 2 qui a défait à deux reprises le Parcellois.

Mais avant d'entamer une nouvelle vie d'entraîneur ou de mentor, le bourreau de Tapha Tine, notamment, mérite de boucler sa carrière sur une belle note, une dernière belle victoire en guise de cadeau pour ses milliers de fans, pour le monde de la lutte tout simplement. ■

BRÈVES

OM

Contact maintenu avec Boey

Pendant que le dossier Timothy Weah (25 ans, 30 matchs et 5 buts en Serie A pour la saison 2024-2025) s'éternise, l'Olympique de Marseille reste en action pour une éventuelle alternative au piston droit de la Juventus. Selon RMC Sport, l'OM maintient le contact avec le latéral droit du Bayern Munich Sacha Boey (24 ans, 13 apparitions en Bundesliga pour la saison 2024-2025), au cas où la piste menant à l'Américain venait à échouer. Sous contrat jusqu'en juin 2028, le Français est valorisé entre 15 et 20 M€.

PALACE

La C3, un recours auprès du TAS

Crystal Palace a officiellement déposé un recours auprès du Tribunal arbitral du sport pour contester sa relégation en Ligue Conférence. Le club londonien, vainqueur de la FA Cup, a été privé de Ligue Europa par l'UEFA en raison de liens de propriété jugés trop étroits avec l'Olympique Lyonnais, via Eagle Football Holdings. Selon Sky Sports, la formation anglaise demande sa réintégration en Ligue Europa à la place de Nottingham Forest — repêché sur critères de classement — ou, à défaut, à la place de Lyon, mieux classé en championnat. Le TAS rendra une décision rapide, attendue au plus tard le 11 août.

BARÇA

La tournée au Japon annulée

À moins de 24 heures de son départ, le FC Barcelone a finalement annulé sa

tournée au Japon, censée se terminer dimanche par un match amical face au Vissel Kobe. La raison ? Le désistement de dernière minute du promoteur de la rencontre. Par ailleurs, la tournée prévue en Corée du Sud dans la foulée est aussi remise en cause. Si le promoteur tient son engagement, le Barça affrontera le FC Séoul le 31 juillet, puis le Daegu FC le 4 août.

LIVERPOOL

C'est bouclé pour Ekitike (officiel)

Hugo Ekitike (23 ans, 33 matchs et 15 buts en Bundesliga pour la saison 2024-2025) à Liverpool, c'est fait. Les Reds ont annoncé ce mercredi avoir trouvé un accord concernant le transfert de l'attaquant français, qui s'est engagé pour six saisons dans le cadre d'une transaction valorisée à 95 millions d'euros, bonus compris. Un sacré défi pour l'ancien Rémois !

BARÇA

Rashford reconnaissant envers Flick

Officiellement prêté avec option d'achat par Manchester United au FC Barcelone ce mercredi, Marcus Rashford (27 ans, 25 apparitions et 6 buts en Premier League pour la saison 2024-2025) a profité de sa présentation à la presse pour rendre hommage à son nouvel entraîneur, Hans-Dieter Flick. "Si je suis au Barça, c'est aussi grâce à Hansi Flick. Mes échanges avec lui ont été très positifs. Il a prouvé qu'il était l'un des meilleurs entraîneurs. Il a mené une jeune équipe à une saison exceptionnelle et est revenu à la pré-saison avec l'envie d'en faire une encore plus belle", a commenté l'attaquant anglais devant les journalistes. Le

technicien allemand devrait utiliser sa dernière recrue sur une aile cette saison.

CAMEROUN

Le démenti express de Brys

Imbroglio au Cameroun. Alors que le sélectionneur Marc Brys avait prétendument annoncé sa démission, le technicien belge a immédiatement réagi en envoyant un communiqué au ministère des Sports, à travers lequel il dément sa mise en retrait en mettant cette confusion sur le dos d'un piratage de sa messagerie. "Je tiens ici, avec la plus grande fermeté, à démentir catégoriquement cette information. Je n'ai jamais rédigé ni transmis un quelconque courrier de démission. Il apparaît, à l'examen des éléments en ma possession, que ce message erroné a très probablement été contrefait. Ce piratage, aussi regrettable qu'inhabituel, a visiblement semé le trouble et suscité une vague de réactions précipitées", justifie Brys. Pas de démission en vue.

AJAX

Chelsea fonce sur Hato

Parallèlement au dossier Xavi Simons, Chelsea travaille sur la venue du défenseur polyvalent de l'Ajax Amsterdam, Jorrel Hato (19 ans, 50 matchs et 3 buts toutes compétitions pour la saison 2024-2025). Selon le journaliste Fabrizio Romano, le Néerlandais est devenu une cible prioritaire pour les Blues, qui peuvent compter sur la détermination du joueur pour les rejoindre. "Oui, c'est vrai que Chelsea a contacté l'Ajax. La seule chose que je peux dire, c'est que Jorrel est maintenant en pourparlers avec Chelsea", a indiqué l'agent d'Hato pour De

Telegraaf. Restent aux deux clubs de s'entendre concernant les modalités du transfert, alors que le contrat du concerné aux Pays-Bas expire en juin 2028. L'opération pourrait se conclure aux alentours des 40 millions d'euros.

CHELSEA

La Juve pense aussi à Sterling

De retour d'un prêt raté à Arsenal, Raheem Sterling (30 ans, 17 apparitions en Premier League pour la saison 2024-2025) figure parmi les principaux candidats à un départ de Chelsea cet été. L'ailier, qui a déjà suscité l'intérêt du Bayer Leverkusen, figure aussi dans les petits papiers de la Juventus, et devrait être disponible pour 25 millions d'euros selon le journaliste Ben Jacobs. Un coup à tenter pour un joueur à relancer ?

REAL

Rodrygo, Tottenham entre dans la danse

Tottenham s'est invité dans la course à la signature de Rodrygo (24 ans, 54 matchs et 14 buts toutes compétitions pour la saison 2024-2025) sur ce mercato estival, aux côtés de Liverpool, du Bayern Munich, d'Arsenal et de Chelsea, selon AS. Le club londonien, qui a déjà investi près de 200 M€ cet été, souhaite frapper un nouveau grand coup, mais n'entend pas dépasser les 90 M€ pour l'attaquant brésilien. Aucun contact officiel n'a encore été noué avec le Real Madrid, mais des discussions informelles sont en cours avec l'entourage du joueur. Rodrygo, actuellement en vacances aux États-Unis, souhaite rencontrer Xabi Alonso dans les prochains jours pour clarifier son avenir et son rôle dans l'effectif.